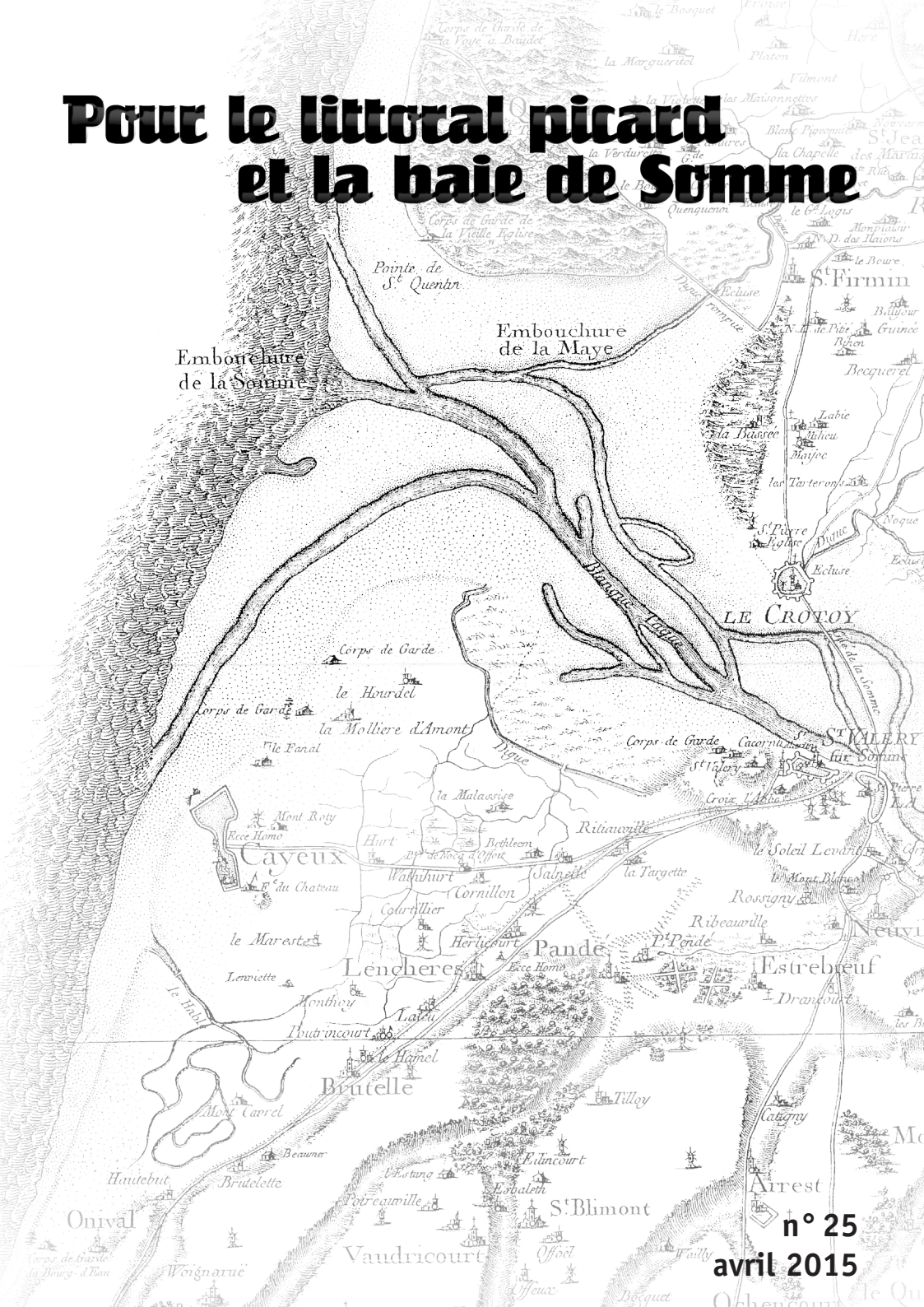


# Pour le littoral picard et la baie de Somme



## **Association pour le littoral picard et la baie de Somme**

L'association pour le littoral picard et la baie de Somme a été fondée le 8 juillet 1989, (JO du 9 août 1989) et agréée le 14 avril 1994.

Ses objectifs sont :

- de prendre connaissance de tout ce qui concerne l'état et l'évolution de la côte de la Manche, depuis l'embouchure de la Bresle jusqu'à celle de l'Authie, que cet état et cette évolution dépendent de phénomènes naturels ou d'initiatives de l'homme ;
- d'informer l'opinion des projets après contact avec les personnes et les instances qui constituent les maîtres d'ouvrage ou les responsables des actions envisagées ;
- de veiller par là même à ce qu'aucune opération mettant en jeu l'environnement ne soit réalisée dans le secret et user des moyens appropriés à cette information ;
- de veiller aussi à ce que les organismes habilités à se prononcer soient effectivement consultés ;
- d'alerter, le cas échéant, les autorités compétentes et la presse des abus manifestes et des infractions caractérisées aux règlements ;
- d'engager, si nécessaire, des actions en justice au nom de l'intérêt commun.

### **Adhésions et renouvellement de cotisation**

Nous demandons instamment à ceux qui adhèrent déjà à notre association de penser à renouveler leur cotisation chaque année. Nous nous adressons, pour les inciter à adhérer, à tous ceux qui apprécient le littoral picard et veulent en préserver les qualités en y permettant une fréquentation respectueuse de la nature. Nous avons besoin de leur concours pour être agissants.

#### **Cotisation annuelle**

12 euros pour les adultes, 6 euros pour les jeunes jusqu'à 18 ans, étudiants et demandeurs d'emploi.

À adresser à :

L'association « Pour le littoral picard et la baie de Somme »

Jean-Marc Hœblich

24, avenue du Général-Leclerc

80136 Rivery

Tél. : 03 22 92 87 73

Portable : 06 16 07 25 26

Courriel. : [hoeblich@club-internet.fr](mailto:hoeblich@club-internet.fr)

ÉDITORIAL

**Titre**

Jean-Marc HOEBLICH



# Robert Mallet, un humaniste engagé dans l'environnement

Jean-Marc et Jeanne HOEBLICH

*Deux conférences ont été données sur ce thème en l'honneur du centenaire de la naissance de Robert Mallet : la première lors des journées du patrimoine à Saint-Valery-sur-Somme le 21 septembre 2014 ; la seconde lors du colloque à Abbeville le 21 mars 2015.*

**R**obert Mallet est surtout connu comme critique littéraire poète, recteur et mondialiste mais c'est bien en Picardie que l'on se souvient aussi de son action pour le patrimoine et pour l'environnement puisque l'association LPBS *Pour le Littoral Picard et la Baie de Somme* dont il fut le premier président, est toujours active.

La consultation des dossiers du fonds Mallet à l'Université de Picardie Jules-Verne indique qu'il est venu au patrimoine relativement tôt, car c'est une notion qui existait dès le <sup>xix</sup>e siècle et qui lui a été transmise par son éducation. L'environnement est un ancien terme français, passé dans la langue anglaise utilisé aux États-Unis dans les années 1950 pour désigner les pressions de la croissance démographique et de l'industrialisation sur les ressources et les écosystèmes. Le terme et le concept se sont d'abord diffusés en Europe du Nord avant d'atteindre la France autour de 1968 avec la contestation du modèle d'aménagement qui prévalait depuis les années 1950. Les préoccupations environnementales se sont affirmées dans les années 1970 et ont été largement dominantes à partir des années 1980. Elles se situaient à la croisée de l'écologie et des recherches géographiques qui

utilisaient davantage le vocable de milieu naturel ou géosystème. L'approche environnementale a très vite été utilisée comme concept, outil, moyen d'action politique et a abouti à la création d'une instance gouvernementale à partir de 1974 qui a changé plusieurs fois de nom pour devenir en 1991 le ministère de l'Environnement.

La définition, elle aussi, a été évolutive. Est environnement tout ce qui environne l'Homme qui lui-même interagit avec cet environnement. Ce concept est donc fondamentalement un système avec des paramètres en interaction et qui fonctionne à des échelles d'espace et de temps variées, allant de l'échelle locale à celle du globe tout entier. Les champs d'investigation les plus visibles sont les risques qui pèsent sur les hommes, autant naturels que technologiques mais aussi la protection des paysages et du patrimoine matériel et immatériel. Le ministère de l'Environnement s'est vu confier la gestion des espaces protégés antérieurs à sa création : les sites inscrits depuis 1930, les parcs naturels nationaux délimités à partir de 1960, les parcs naturels régionaux créés à partir de 1967.

Tout ce préalable permet de comprendre quel pouvait être l'intérêt de l'approche environnementale pour ce guetteur d'idées

qu'était Robert Mallet à l'époque où il était recteur des Universités de Paris. Comment s'est-il approprié la démarche environnementale pour aboutir à l'action qu'il a menée à des échelles variées pour la défense de l'environnement ?

Les sources utilisées dans cette étude sont tout d'abord des dossiers du fonds Robert-Mallet qu'il a légués à la bibliothèque universitaire de l'université de Picardie Jules-Verne, identifiés comme traitant du patrimoine et de l'environnement ; ils s'avèrent riches en informations diverses avec des notes manuscrites, des textes manuscrits ou dactylographiés de certains de ses discours. Robert Mallet avait également conservé des coupures de journaux et des revues concernant les événements qui l'ont frappé ou ceux qui parlaient de ses actions engagées dans le cadre des associations qu'il avait créées ou dont il avait fait partie.

6

S'ajoutent à cette source, les archives de l'association LPBS soigneusement constituées par Mme Isabelle Estienne ainsi que ses bulletins. Il faut également mentionner une plaquette de 45 pages, intitulée *Lire Robert Mallet*, rédigée par Anne Pimont, éditée par le CRDP d'Amiens en 2001, ainsi que l'ouvrage de Jacques Lardoux *Du terroir à la Terre (Robert Mallet : recteur, écrivain, mondialiste) Études et entretiens*, La Part Commune, 2003. La consultation également de son œuvre littéraire et poétique fut riche en informations car Robert Mallet était un tout qui s'enrichit de ses différentes « passions ».

## Le patrimoine en héritage

Le fonds Robert-Mallet comprend le texte dactylographié d'une conférence faite à Abbeville, en 1990, à la Société d'émulation, intitulée *Boucher de Perthes découvreur du passé et de l'avenir*. Boucher de Perthes apparaît comme un « amateur éclairé », un esprit curieux qui a jeté les bases de l'étude de la Préhistoire et participé à l'évolution de l'archéologie tout en étant un visionnaire de l'importance que ses recherches auraient dans le futur. Il a été un des premiers modèles pour Robert Mallet dans sa démarche de décrypter le présent dans une vision, une anticipation possible de l'avenir et parce qu'il a privilégié une approche humaniste de la science plutôt que la spécialisation. Cela permettra à Robert Mallet de voir l'intérêt d'une démarche systémique et pluridisciplinaire et d'adopter d'abord le mondialisme (dont il dira lui-même que c'est un système) puis l'approche environnementale contrairement aux universitaires attachés à leurs spécialités.

Sans pouvoir entrer dans les détails ici, on peut dire qu'il a reçu une éducation humaniste, sensible à l'importance du patrimoine local et des paysages, synthèses visibles d'éléments naturels et des héritages des aménagements passés et en devenir. Une grande partie de son œuvre poétique exprime cette perception synthétique et aussi visionnaire.

## La nécessité d'agir pour l'homme et la « planète de la vie » : du mondialisme à l'environnement

À Paris, à partir de 1969, en tant que recteur de l'académie de Paris puis plus

tard, chancelier des Universités, Robert Mallet a été confronté à la révolution des idées issues de la contestation étudiante de 1968. Les étudiants découvraient l'intérêt de l'écologie et souvent y adhéraient, critiquant les conséquences des aménagements du territoire sans études d'impacts (le terme apparaît en 1971). Dans les années 1960 de nouvelles catastrophes écologiques étaient apparues telles que l'incendie de la raffinerie de Feyzin au sud de Lyon en 1966 et surtout, en 1967, l'échouage du *Torrey Canyon* sur les côtes bretonnes, provoquant une gigantesque pollution du littoral. La modernité entraînait des conséquences que l'on n'arrivait pas encore à évaluer et avec des méfaits de plus en plus incontrôlables.

Les écologistes n'étaient pourtant pas les seuls à s'inquiéter de l'état de la France et de la planète : il existait un mouvement plus ancien, né au lendemain de la Première Guerre mondiale, aux dénominations évolutives et qui avait resurgi en 1946 sous le nom de *Front Humain des Citoyens du Monde*. Ce mouvement avait gagné en puissance et avait acquis une dimension internationale, conscient de la nécessité de développer ce que l'on appellera à partir des années 2000 une gouvernance à l'échelle planétaire, mais le terme n'était pas encore trouvé. De nombreuses tentatives ont eu lieu pour réunir « un Parlement mondial des Peuples » ou un « Congrès des Peuples » avec la multiplication d'associations des Citoyens du Monde. À Paris, le 15 novembre 1968 et le 10 décembre 1970, de grandes manifestations ont eu lieu en présence de personnalités de renommée mondiale telles que Josué de

Castro, Mme Nehru, Jean Rostand, Alfred Kastler, Théodore Monod, Guy Marchand.

En 1971, un terrible raz de marée (tsunami) ravageait les côtes du Pakistan oriental (Bangladesh actuel) provoquant la mort de plus de 100 000 personnes. Le comité des Citoyens du Monde décida alors de créer un « corps permanent de sauveteurs bénévoles » spécialisés dans les secours en cas de catastrophe naturelle, ce qui donna naissance au « Corps mondial de Secours » dans le cadre de l'ONU.

C'est dans ce contexte que le recteur Mallet, plutôt que d'adhérer aux mouvements écologistes alors en formation, a souscrit à ce mouvement mondialiste. En rejoignant des personnalités reconnues, il y a apporté sa contribution. À la même époque, il fit alors aussi partie de la commission des Sites de Paris, comme il l'a raconté plus tard à Jacques Lardoux, en intervenant en tant que simple citoyen responsable mais en apportant sa notoriété dans cette affaire. Il s'oppose à la construction d'une voie expresse rive gauche de la Seine qui aurait dû passer le long de Notre-Dame : « j'ai dit textuellement que si on faisait une voie expresse sur cette rive, il y aurait une appropriation inacceptable par une autorité institutionnelle d'un paysage qui appartient à l'humanité ». La voie expresse a finalement été empêchée par Giscard d'Estaing, le seul président qui ait réellement soutenu Robert Mallet dans son action pour le mondialisme et lors de la création, en juillet 1974, du MURS (Mouvement universel de la responsabilité scientifique) et du Comité permanent Mondialiste. En recevant une délégation mondialiste, le président avait déclaré : « Vous représentez



aujourd'hui un idéal, demain ce sera une idée, après-demain ce sera une réalité. Persévérez. » Dans le Fonds Robert-Mallet se retrouvent des documents concernant de nombreuses réunions et colloques et nous pouvons relever, par exemple, une réunion-débat du 23 juin 1976 sur le thème : « La solidarité mondiale face aux catastrophes naturelles », organisée par « les associations membres du Comité permanent mondialiste » avec la participation du recteur Mallet. On soulignera sa participation à un thème environnemental de dimension mondiale même si le terme environnement n'apparaît pas encore. À la fin des années 1970 et plus nettement dans les années 1980, le mondialisme et le MURS ont progressivement intégré à leurs préoccupations les risques environnementaux pesant sur l'humanité. C'est ainsi qu'en 2014 le prix Jean-Rostand, créé par le MURS, est attribué à des climatologues, Virginie Duvat et Alexandre Magnan pour leur essai intitulé *Ces îles qui pourraient disparaître*. Environ 4 millions de personnes vivent sur de telles îles, surtout coralliennes, de moins de 1 km<sup>2</sup> et dont l'altitude maximale ne dépasse pas 3 m. Les termes d'environnement global ou à l'échelle planétaire ont supplanté celui de mondialisme trop proche de celui de la mondialisation (« sauvage » d'après Robert Mallet), fortement dénoncée par l'opinion publique.

Après 1983, date de sa mise à la retraite et jusqu'à la fin de sa vie, Robert Mallet a conservé sa vision planétaire des menaces environnementales pesant sur l'Homme.

En 1989, dans un discours devant le ministre de l'Environnement Brice Lalonde, il milite pour une « autorité mondiale de

l'environnement » qui deviendra, en 1991, le CILAME ou Conseil international de liaison pour une autorité mondiale de l'environnement. Le manuscrit du discours est conservé dans le fonds Robert-Mallet.

En 1992, Robert Mallet suit avec grand intérêt les travaux de la conférence de Rio qui concrétisent ses vœux de résolution des problèmes environnementaux à l'échelle mondiale mais il est déçu des résultats car les conflits se sont accentués au lieu d'être résolus ; les pays du Sud, le Brésil en tête, accusant les pays développés de les stigmatiser en ce qui concerne la pollution de la planète et la destruction des forêts alors que les pays industrialisés sont également responsables de cette pollution. La résolution des problèmes environnementaux à l'échelle planétaire, malgré la succession des « sommets de l'Environnement » depuis cette époque, n'a toujours pas abouti.

En 1995, on retrouve une invitation dans le cadre du CILAME, à participer à une conférence internationale qui a lieu le 23 octobre, sous la présidence d'honneur de Corinne Lepage, ministre de l'Environnement sur le thème « Les aspects juridiques et politiques d'une haute autorité mondiale de l'Environnement ».

Robert Mallet a été un grand voyageur attentif à toutes les dimensions de l'environnement. On peut prendre comme exemple des photos prises lors d'un voyage aux USA en 1997 où il passe des paysages emblématiques de la Monument Valley au tri sélectif organisé à l'entrée d'un parc naturel, permettant de garder propres ces paysages patrimoniaux de l'humanité. Signalons qu'à cette époque le tri sélectif n'était pas encore



entré dans les mœurs en France et peine encore à l'être. Robert Mallet avait déjà à cœur de veiller à la propreté des paysages comme le témoignent des photos prises lors d'une collecte de déchets sur la côte picarde.

### **L'action régionale : l'ancrage en Picardie et sur le littoral picard**

La politique d'aménagement du territoire a connu de profondes transformations au début des années 1980 avec les lois sur la régionalisation qui transféraient une partie des compétences de l'État aux collectivités territoriales. De nombreuses associations de défense de l'environnement furent créées non seulement à visée écologique pour défendre l'intérêt pour d'espèces animales ou végétales mais aussi pour protéger des milieux particuliers qui risquaient d'être détruits par des aménagements tels que des routes, des implantations d'entreprises.

En 1983, au moment de sa retraite Robert Mallet retourne plus fréquemment en Picardie. Une de ses premières actions officielles engage sa responsabilité vis-à-vis du patrimoine de la Picardie en participant activement à ce qui deviendra plus tard la commission des sites et paysages.

Robert Mallet devient ainsi président du Collège régional du Patrimoine et des Sites de Picardie et y a déployé une activité intense en traitant de nombreux dossiers portant sur la préservation, la conservation et les recommandations pour certains sites dans les trois départements.

L'application sur le littoral picard de la loi relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral

dite « loi littoral », entrée en vigueur le 3 janvier 1986, a rencontré des difficultés et de sérieuses réticences. Robert Mallet conscient du grand intérêt et de la fragilité de ce milieu si cher aux picards, souhaitait pouvoir le faire connaître et le protéger des excès de l'urbanisation.

La rencontre de la famille Estienne et d'amis du littoral a initié la création de l'association *Pour le littoral picard et la baie de Somme* en 1989 dont il en devient le premier président et où, avec la volonté d'atteindre le plus large consensus possible, il développa ses idées issues de son long cheminement intellectuel. « Protéger sans interdire » faisait partie de ses principes.

La lecture des statuts de l'association présentant les objectifs réfléchis et proposés par le groupe en train de se constituer, révèle la touche de l'écrivain Robert Mallet, l'utilisation de mots simples mais précis :

1. Prendre connaissance de tout ce qui concerne l'état et l'évolution de la côte de la Manche, depuis l'embouchure de l'Authie jusqu'à celle de la Bresle, que cet état et cette évolution dépendent de phénomènes naturels ou d'initiatives de l'homme.

2. Informer l'opinion des projets après contact avec les personnes et les instances qui constituent les maîtres d'ouvrage et les responsables des actions envisagées.

3. Veiller par là même à ce qu'aucune opération mettant en jeu l'environnement ne soit réalisée dans le secret et user des moyens appropriés à cette information. Veiller aussi à ce que les organismes habilités à se prononcer soient effectivement consultés.

4. Alerter les autorités compétentes et la presse de tous les abus manifestes et des infractions caractérisées aux règlements.

5. Engager, en cas de nécessité, après agrément de l'association, des actions en justice au nom de l'intérêt commun.

Ces objectifs, concentrent les idées de Robert Mallet : observer, comprendre, être le *guetteur*, mais aussi faire savoir et agir pour le bien de tous. L'aspect pédagogique en est indissociable.

Nous pouvons parfaitement imaginer le temps passé à peser chaque mot, utiliser celui qui semble le plus pertinent et compris universellement. Même si toutes les idées n'étaient pas de lui, il pouvait les faire siennes. On peut remarquer également l'obsession du respect des uns et des autres, du dialogue, de l'échange sans pour autant *se laisser* faire. Pour lui la collégialité était la règle.

L'Association était pour lui une sorte de laboratoire adéquat pour appliquer sur un espace restreint, le littoral picard, des idées qu'il souhaitait voir se développer à l'échelle mondiale.

La diversité des idées doit être exposée, débattue et acceptée pour un objectif clair. C'est ainsi qu'il lança l'idée de colloques dont le premier en 1998 était intitulé *La baie de Somme en question*. Trop de questions, d'incompréhensions, de malentendus fourmillaient alors à propos de l'ensablement inéluctable de la baie. L'idée d'exposés à la fois par des autorités en la matière mais aussi par des témoins de l'évolution des paysages ainsi que par des acteurs sur le territoire, chacun ayant le même poids dans le débat, était assez innovante quand on ne parlait pas encore

de démocratie participative, idée qui a fait son chemin depuis.

En 2002, quoique affaibli, Robert Mallet participera encore au colloque sur *Les falaises de Picardie, état des lieux, enjeux, actions*. Il en proposa un autre à propos des bas-champs pour parfaire un triptyque sur les paysages identitaires de la Picardie maritime.

C'est en 2000 que Robert Mallet se démet de la présidence de l'association Pour le littoral picard et la baie de Somme et Jacques Mortier prend le relais pour le remettre en 2014 à Jean-Marc Hoeblich.

## Quelques actions pour la Picardie maritime

### Le site inscrit du littoral picard

Le 20 janvier 1975 le littoral picard a été inscrit comme site au titre de la loi du 2 mai 1930. Robert Mallet est en grande partie à l'origine de cette inscription après avoir entraîné sur le littoral picard le ministre Michel Guy, secrétaire d'État à la Culture pour lui montrer l'intérêt « d'un des derniers grands espaces naturels du littoral français (qui) se caractérise par sa diversité paysagère... et par la richesse du patrimoine naturel qui s'y développe ».

### Classement du site du Marquenterre

La pression touristique sur le littoral a augmenté au cours des années 1990. Les prospecteurs immobiliers sont sur le qui-vive pour dénicher la bonne opération. Le Syndicat mixte d'aménagement de la côte picarde (SMACOPI), comme son nom l'indique, doit aménager la côte alors épargnée par la vague généralisée de constructions en bord

de mer. De nombreux projets pointent leur nez. L'Aquaclub de Quend-Plage/Fort-Mahon au milieu d'un espace « improbable » n'est plus rentable. Le projet Belle Dune ne plaît pas particulièrement au Recteur qui toutefois reconnaît qu'il faut savoir évoluer et qu'il existe sans doute une solution acceptable pour éviter le mitage de l'arrière littoral. Lors d'une commission supérieure des sites, il défend la création du site classé du Marquenterre qui, sans que ce soit formellement dit, correspond en quelque sorte à une mesure compensatoire par rapport à la concentration de la villégiature sur le site de Belle Dune. Le site du Marquenterre est classé par décret du 18 septembre 1998, soit quelques semaines avant le premier colloque sur la baie de Somme (13 novembre 1998). Le site du Marquenterre étant en voie de classement, Robert Mallet insiste pour que la partie sud de la baie le soit également (30 janvier 1997, motion du 25 janvier envoyée à Corinne Lepage, ministre de l'environnement). De ce fait le cap Hornu, la pointe du Hourdel et l'estran adjacent sont classés par décret du 24 juillet 2006.

Ce classement grâce à l'acharnement de Robert Mallet et de certaines personnes dont Max Lejeune puis Jérôme Bignon, a permis d'aller plus loin en permettant au littoral picard d'accéder au label « Grand site de France », le dixième et le plus étendu jusqu'à présent.

Le classement n'est pas une fin en soi mais dans l'esprit de Robert Mallet cela permettait, dans le contexte de l'époque, d'éviter une dégradation irréversible comme il y avait pu en exister durant les précé-

dentes décennies un peu partout le long des littoraux de la France.

C'est aussi en cette fin de xx<sup>e</sup> siècle qu'est intervenu le passage de la simple conservation à la préservation et à la gestion d'un milieu naturel.

Robert Mallet en avait pressenti l'importance puisque dans tout ce qui concerne la protection, il insistait pour que soient bien pris en compte l'homme et ses activités.

## Conclusion

Le discours sur Boucher de Perthes, en 1990, mentionné précédemment, et prononcé douze ans avant sa propre disparition, révèle dans la représentation qu'il a de la célébrité de son enfance beaucoup de lui-même. C'était un homme soucieux de connaître le passé de l'Homme mais aussi son avenir.

Finalement, c'est en menant de pair toutes ses actions qu'il les a enrichies. L'exposé peut faire croire que l'on passe d'une période à l'autre mais il n'abandonne jamais entièrement ses passions. Du fait de ses activités multiples il a connu énormément de monde. Il savait que tout était en mouvement. Il a vécu longtemps et intensément ce xx<sup>e</sup> siècle aux transformations radicales en essayant de comprendre son évolution, de s'y adapter et aussi de se projeter dans l'avenir. « Le progrès se fait en commémorant ce qui doit arriver et non pas ce qui s'est passé » disait-il lors de ses entretiens avec Serge Brindeau. « Pour rester le même j'ai dû changer ; pour rester fidèle à ce qu'on est, il faut savoir changer. »

Bien que sensible à sa dimension picarde qui le rendait simple et accessible à toute

discussion, il n'en a pas moins conservé une perception planétaire de la destinée de l'Homme. Dans un court hommage à Théodore Monod, décédé le 22 novembre 2000, rédigé de sa main alors qu'il était déjà atteint par la maladie puis publié dans la *Revue des Citoyens du Monde*, n°124, 2000/4, voici ce qu'il écrivait : « Théodore Monod restera

dans l'histoire de notre planète comme le modèle de l'humanisme agissant car il su concilier de façon concrète, à l'écart de toute idéologie, le respect de la Nature et celui de l'Homme pour susciter l'avènement de la Patrie de la Vie. » Cela s'applique parfaitement au recteur Robert Mallet.

## Vers l'établissement de plans de gestion pour les estuaires européens. Et la baie de Somme ?

Jean-Paul DUCROTOY

*Les connaissances acquises en sciences naturelles et sociales pourraient permettre de mieux gérer nos estuaires, protéger les processus écologiques, préserver habitats et espèces. Une telle démarche, s'inspirant des résultats de TiDe, tarde à s'appliquer en Picardie.*

12

**D**epuis la fin du <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle, les milieux estuariens et littoraux subissent de plein fouet les effets du développement des sociétés humaines riveraines (pollution agricole par pesticides et engrais, développements industriels et portuaires, tourisme, changement climatique, etc.). L'un des grands défis contemporains sera d'en assurer le développement durable tout en protégeant (ou en rétablissant) les fonctions écologiques qui s'y réalisent. Il faudra, notamment, s'assurer qu'ils puissent continuer à fournir les biens et services attendus par les sociétés humaines qui les exploitent. La gestion des ports illustre bien cette contradiction apparente – en particulier, le besoin d'en exploiter les infrastructures de façon rentable, tout en

veillant à ce qu'ils ne tombent pas sous le coup de la législation visant à protéger et à restaurer les caractéristiques naturelles de ces zones. Dans le cas de la baie de Somme, les enjeux peuvent sembler bien différents, puisqu'il s'agira de mettre en valeur des milieux à vocation naturelle pour attirer les touristes. Il ne faudrait pas croire pourtant qu'un tel écosystème soit exempt de pressions anthropiques. Au contraire, les aménagements, tout au cours des âges, l'ont contraint dans sa morphologie, c'est-à-dire le cadre physique où se développe l'écosystème. Les perturbations qui menacent aujourd'hui sa pérennité ont une origine locale mais aussi globale. Les attentes de la société humaine n'ont d'égal que les pressions qui pèsent sur un éco-

système complexe et plutôt mal connu du point de vue scientifique. Pourtant, en réunissant les connaissances existantes et en regardant ce qui se passe dans d'autres estuaires français et étrangers, on réalisera que de nombreux outils pratiques et conceptuels sont en cours de développement au niveau européen. Un tel exercice devrait permettre d'envisager comment l'écosystème estuarien devra s'adapter aux nouvelles conditions environnantes. C'est l'objectif que se fixe cet article qui s'inspire des premiers résultats du projet européen Interreg TiDe qui sera présenté plus loin. Auparavant, la situation des grands estuaires tidaux européens sera évoquée et replacée dans le contexte de la Manche-Mer du Nord. Les leçons apprises quant à la gestion de ces écosystèmes particuliers, tant du point de vue scientifique qu'administratif, seront alors tirées et appliquées à la baie de Somme.

## **Le contexte de la Manche-Mer du Nord**

Le système Manche-Mer du Nord, une mer côtière de 750 000 km<sup>2</sup> environ, est l'un des rares grands écosystèmes marins formés par les récentes inondations de la masse continentale qui a eu lieu il y a 20 000 ans. D'un point de vue biogéographique, c'est un écosystème plutôt jeune. De faible profondeur (moyenne de 90 m) c'est une mer côtière semi-fermée, se prolongeant par la mer Baltique. La baie Allemande et la Manche orientale, à laquelle appartient la baie de Somme, communiquent par le Pas-de-Calais et constituent une zone d'intenses échanges écologiques. Le détroit se caractérise par de forts courants de marée. La profondeur

augmente alors progressivement vers le nord et le sud-ouest où le bassin s'ouvre largement à l'océan Atlantique.

Les estuaires de la Manche-Mer du Nord ont été partiellement comblés par des sédiments marins en raison de la transgression marine flandrienne qui a commencé voici environ 2 000 ans. Leur colmatage s'est produit s'appuyant sur une sédimentation active. Partout, les plaines d'inondation, parties intégrantes du complexe estuarien, ont été conquises par les humains et transformées en habitats terrestres, notamment depuis le début du xx<sup>e</sup> siècle. Avec l'industrialisation croissante, le développement du transport maritime et de l'agriculture, la tendance s'est accélérée, entraînant une perte considérable de zones intertidales et des changements drastiques dans la géomorphologie locale. En conséquence, pratiquement tous les grands estuaires du Nord-Ouest européen présentent les caractéristiques suivantes :

- ils sont utilisées comme voies de navigation menant à des ports;
- ils subissent une forte influence de la marée qui accompagne le transport des sédiments;
- la plupart des zones estuariennes sont désignés sites NATURA 2000 ou équivalent et bénéficient de multiples instruments de protection ;
- le tourisme y devient une activité essentielle dans leur reconquête par les activités non industrielles.

Cependant, leurs modes de gestion diffèrent fondamentalement. La restauration des habitats dégradés et de certaines fonctions écologiques y a bénéficié, ces

dernières années, d'approches de gestion tout à fait disparates suivant les pays et les régions considérés.

### Le programme TiDe

Dans le cadre du programme INTERREG IV B de l'Union Européenne (région de la mer du Nord), le projet TiDe (*Tidal River Development*) a été lancé courant 2010 pour trois ans. Le plan de travail met l'accent sur les estuaires qui sont caractérisés par un marnage important et des forts courants de marée, entraînant des flux sédimentaires élevés – c'est l'intérêt de ce programme de recherche pour mieux comprendre des phénomènes comparables qui se déroulent en baie de Somme. L'objectif du programme TiDe est de faire le point sur les connaissances existantes mais aussi d'identifier les lacunes existant en hydrologie, géomorphologie, écologie (en particulier sur le fonctionnement estuarien) et en socio-anthropologie (notamment en ce qui concerne les services écosystémiques rendus par les estuaires).

Se concentrant sur des estuaires tidaux, tout à la fois protégés par les directives européennes et exploités intensivement, TiDe rassemble des experts européens universitaires, des autorités portuaires, des administrations et des usagers afin de proposer des solutions pour assurer le développement durable des estuaires. Le but d'une telle concertation est de proposer un plan d'aménagement générique à la Commission Européenne. S'appuyant sur des groupes de travail régionaux, des solutions de gouvernance ont d'ores et déjà été proposées et transférées à plusieurs estuaires européens à travers des conférences, des

ateliers et des documents d'information. Cet article en reprend l'essentiel et tente d'en appliquer les conclusions à la Picardie maritime.

### Défis

Les écosystèmes côtiers, les estuaires en particulier, sont parmi les écosystèmes les plus importants de la planète du point de vue écologique et du point de vue socio-économique. Ils possèdent une énorme valeur socio-économique reposant sur des fonctions irremplaçables : production alimentaire, richesse biologique, recyclage des polluants, loisirs et transport... Cependant, les estuaires sont soumis à tout un éventail de pressions humaines qui peuvent compromettre la santé des êtres vivants résidents. Ces perturbations sont multiples et comprennent les polluants, l'excès de nutriments (en particulier entraînant une eutrophisation), la perte ou la transformation d'habitats et la perturbation des régimes hydrologiques provoquant des inondations ou des conditions d'étiage inattendues. Ces modifications peuvent avoir un impact sur les ressources au travers d'un télescopage des processus initiaux dont les effets peuvent s'avérer cumulatifs ou synergiques, mais affectent la stabilité globale du système et menacent sa résistance.

En raison de ces dérèglements, conduisant à la modification des habitats et provoquant des dysfonctionnements écologiques, les estuaires concernés, ainsi que les biens et services qu'ils fournissent, sont menacés. Ces biens reposent sur des fonctions écologiques estuariennes qui débouchent sur des services écosystémiques essentiels, tels que

la régulation des crues et la protection du littoral, la purification de l'eau, etc. Parmi les pressions exogènes s'inscrit le changement climatique global. Bien souvent, la gestion locale ne parvient pas à contrôler ces atteintes successives, mais ne fait que répondre passivement aux conséquences de celles-ci, et cela au coup par coup. Par exemple, le transport des sédiments est partout en constante augmentation (que le bilan soit positif ou négatif). En raison des problèmes entraînés par le changement climatique, les phénomènes dits « d'ensablement » risquent, à l'avenir, de s'inverser – à moins que des mesures d'atténuation appropriées ne soient proposées. D'autres évolutions (par exemple l'augmentation de la température, l'élévation du niveau de la mer, les risques accrus d'inondations...) pourront augmenter le risque de voir surgir des changements abrupts et non linéaires dans les écosystèmes considérés. Cela aura une incidence sur leur composition faunistique et floristique, leur structure (richesse spécifique et diversité biologique), leur fonctionnement et leur productivité biologique. Lorsqu'ils sont soumis au changement climatique, en relation avec une augmentation de la fréquence d'événements extrêmes, ces écosystèmes pourraient s'appauvrir en raison des différences de temps de réponse des espèces.

### **Gérer, c'est mesurer**

La gestion de toute entité écologique repose, comme dans tout autre contexte, sur la nécessité d'aboutir à un résultat. Pour cela, il faut se doter d'outils correspondants, afin d'atteindre des objectifs clairement

définis. Dans le cas qui nous intéresse, préciser le résultat souhaité tient en une simple question « Quel estuaire voulons-nous ? » Devant le besoin d'opter pour une approche quantitative, il y a besoin d'indicateurs sur lesquels s'appuyer afin d'effectuer les contrôles nécessaires. C'est un axiome de la gestion : « gérer, c'est mesurer ». Un suivi de paramètres sélectionnés doit être effectué en référence à un ensemble d'actions prédéfinies – c'est-à-dire que, dès le départ, on se doit de préciser ce que les gestionnaires devront faire si un changement non souhaité est détecté. L'utilisation d'indicateurs intégratifs s'impose. Ils visent à confronter les caractéristiques hydromorphologiques et biologiques de l'estuaire avec les pressions anthropiques au sein de ces systèmes en vue de prévoir les conséquences environnementales possibles des pressions exercées par ces activités. C'est une telle démarche que nous proposons de mettre en œuvre en Picardie maritime.

### **Contribution des sciences exactes, naturelles et humaines**

Tout aménagement concerté se doit d'utiliser les données scientifiques disponibles pour mesurer les caractéristiques naturelles et sociales de l'estuaire concerné. Il met alors en balance la capacité de l'estuaire à soutenir à la fois écologie et socio-économie. Cette démarche interdisciplinaire nécessite :

- l'intégration écologique (intégrité des habitats, adéquation face à l'usage prévu) ;
- la prise en compte des acteurs (en vue d'une approche sectorielle de l'intégration) ;
- une gestion concertée en parallèle avec la



prise en compte des aspects juridiques et administratifs ;

- une surveillance et un monitoring adaptés aux vocations reconnues de l'estuaire ;
- une approche multi-échelle permettant de situer l'écosystème dans son contexte régional et inter-régional (influence des événements distants).

L'intégration scientifique (mise en évidence des réponses possibles à des stress multiples à plusieurs niveaux d'organisation biologique).

Ce faisant, on devra améliorer les connaissances existantes sur le fonctionnement de l'estuaire de la Somme. Il est essentiel de respecter l'adaptabilité de l'écosystème afin de s'assurer de la pérennité des biens et des services rendus (tout en tenant compte des nouvelles conditions environnementales et des nouveaux besoins de la société). La méthode de quantification de la résilience permet désormais d'effectuer des comparaisons inter-estuaire. Des recherches scientifiques dans ce sens restent à mettre en œuvre en Picardie. Cette connaissance permettrait de réduire le risque d'une approche tronquée par des perspectives limitées ou des préoccupations isolées. L'exemple de l'exploitation des ressources biologiques estuariennes est typique de ce manque local d'ouverture qui ne considère pas les peuplements exploités comme appartenant à une unité géographique dépassant les limites locales.

### Mesures administratives

À l'échelle européenne, l'application fragmentaire de la législation environnementale actuelle pratiquée par les services

de l'État et les collectivités territoriales de certains pays n'a pas permis de renverser certaines pratiques négatives, même si des palliatifs intéressants ont pu être mis en place. L'élaboration de plans de gestion s'avère indispensable pour chaque estuaire européen. D'ores et déjà, de nombreux estuaires du Nord-Ouest européen ont bénéficié de programmes de gestion dans le but de rétablir certaines des fonctions écologiques perdues : dans la Seine, l'abattement de la pollution chimique, dans l'Elbe, la dynamique des sédiments, dans l'Escaut, le contrôle des inondations, et dans l'estuaire de la Humber, la restauration de processus écologiques vitaux. La mise en cohérence de ces diverses approches constitue le cœur du programme TiDe. Ce qui est intéressant, c'est que, malgré les différentes approches de gestion appliquées dans les différents pays, toutes les actions entreprises comprennent des actions de restauration écologique des habitats dégradés, comme bientôt dans la Somme. Ces actions ont exigé des recherches scientifiques fondamentales menées localement (ce qui n'est pas le cas dans la Somme), un lien fort avec l'opérationnel et un travail d'ingénierie à grande échelle. De la comparaison de ces différentes approches de gestion dans les différents estuaires, il apparaît que les objectifs de conservation dans la Somme ne font que répondre, trop souvent, d'une façon réactive aux pressions humaines qui s'intensifient. Dans les estuaires picards en termes de développement durable, on se situe plutôt dans le maintien du statu quo plutôt que dans celui de l'amélioration de la situation. Afin de forger les

outils nécessaires, il s'avère souhaitable de comparer, d'évaluer et de planifier les mesures d'atténuation et de compensation à mettre en place (maîtrise de l'eutrophisation, pièges à sédiments, méthodes de dragage des chenaux, restauration des habitats dégradés). Il sera ainsi possible de développer conjointement de nouvelles solutions axées sur des méthodes prenant plus largement en compte le changement climatique contemporain.

### **Gouvernance et communication**

La participation et la sensibilisation du public reste un enjeu majeur de la gestion intégrée de l'environnement. En effet les enjeux divergent entre les différents groupes sociopolitiques – allant des décideurs de l'Union Européenne à la société civile. La concertation est la clé pour résoudre ces contradictions apparentes, en misant sur un partage des connaissances scientifiques acquises. À l'avenir, la participation des communautés locales et la concertation seront essentielles pour le succès des mesures prises. Communiquer avec les groupes constitués permet de rendre visibles les actions réalisées et de créer des synergies avec d'autres plans de développement, sans escamoter l'antagonisme quand celui-ci existe. La recherche et l'éducation ressortent clairement comme un moyen de parvenir à une gouvernance équilibrée. La mise en œuvre du plan de prévention des risques de Cayeux-sur-Mer a malheureusement négligé cette recommandation en impliquant les groupes constitués locaux bien tard dans la démarche. Il faut ici rendre hommage aux autorités locales qui ont malgré tout

réussi à imposer la prise en compte des avis des usagers et divers utilisateurs de l'environnement, ce qui aura servi à limiter les effets restrictifs d'un projet technocratique mal réfléchi.

### **Relations transnationales**

La philosophie du projet TiDe tient en quelques phrases : « diffuser et utiliser les connaissances acquises en sciences naturelles et sociales pour la gestion de nos estuaires, protéger les processus écologiques supportant des fonctions critiques, préserver habitats et espèces en vue de produire des biens écologiques et économiques et des services. » Il s'agit donc d'une démarche centrée sur l'humain. Afin d'utiliser au mieux les connaissances disponibles et de valoriser les pratiques opérationnelles régionales, il est nécessaire d'élaborer des plans de travail communs, reposant sur des méthodologies raisonnées, résultant de l'échange permanent de résultats d'expériences et de connaissances entre partenaires à l'échelon local, national et international. C'est cela qui n'a pas fonctionné en baie de Somme et dans les Bas-Champs ces dernières années où les autorités nationales n'ont pas réalisé leur imbrication dans un système multi-échelles. Les activités à gérer sont nombreuses et leurs inter-relations complexes. Nous avons pourtant de nombreux outils pour ce faire et des organismes publics pour mener à bien une coordination efficace. Nous manquons pourtant de compétences scientifiques sur le terrain.

## Transfert d'expérience et outils de gestion

Afin de définir les stratégies compatibles avec la conservation et le développement durable aux niveaux local, régional et européen, les aspects environnementaux doivent être intégrés dans la gestion des estuaires. Reposant sur une approche scientifique rigoureuse, la restauration des fonctionnalités écologiques dans un estuaire (par dépoldérisation, par exemple) est tributaire de procédures d'évaluation socio-écologique, y compris l'évaluation de la qualité écologique des systèmes considérés.

L'expérience acquise se doit d'être partagée entre gestionnaires et décideurs et TiDe a constitué une « boîte à outils » où, au final, seront réunis des outils d'évaluation liés à la gouvernance, lois et instruments administratifs, à côté de diverses métriques pour mesurer la résilience et la résistance des écosystèmes. Cette dimension quantitative s'avère cruciale pour estimer la capacité des estuaires à résister à pressions anthropiques. Elle sera bien sûr à disposition des autorités locales et régionales picardes qui pourront s'en servir en baie de Somme fin 2013.

## Pour conclure

La protection et le développement des biens et services écologiques fournis par un estuaire sont fondamentaux pour pérenniser biens et services économiques dont dépend l'avenir des populations. Dans l'esprit de la gestion environnementale intégrée, dans la Somme comme dans les autres estuaires à marée européens, il conviendra de :

- rassembler et synthétiser les données scientifiques existantes ;
- promouvoir une recherche scientifique de haut niveau dans un esprit interdisciplinaire afin de :
  - reconnaître et mesurer les fonctions écologiques estuariennes indispensables pour fournir les biens et services escomptés,
  - définir et mesurer ces biens et services du point de vue économique,
  - établir une gouvernance reposant sur une gestion intégrée de la zone côtière ;
  - protéger, développer et restaurer les habitats estuariens et péri-estuariens tout en :
    - identifiant les usages et les usagers,
    - établissant une concertation entre les parties prenantes,
    - constatant et résolvant les conflits existants et potentiels,
    - sensibilisant les intervenants si nécessaire,
    - proposant un plan de gestion de l'estuaire,
    - procurant une mise en œuvre de ce plan.

Ces propositions découlent des sept principes fondamentaux de la gestion durable de l'environnement. Toute activité socio-économique se devrait de respecter ces préceptes en se révélant :

- écologiquement durable : les mesures prises feront en sorte que les caractéristiques de l'écosystème soient respectées ;
- technologiquement possible : les méthodes et les équipements proposés pour la protection des écosystèmes seront disponibles et immédiatement mobilisables ;

- économiquement viable : une évaluation coûts-avantages de la gestion de l'environnement indiquera la durabilité de l'activité ;

- socialement souhaitable/tolérable : les mesures de gestion environnementale seront perçues par la société comme étant nécessaires ;

- légalement acceptable : l'activité rentrera dans le cadre des accords régionaux, nationaux, européens ou internationaux existants et se conformera à la législation en vigueur ;

- administrativement réalisable : les organes statutaires tels que les ministères,

les agences de protection de l'environnement et les organisations de conservation non gouvernementales devront permettre une gestion efficace et durable du socio-écosystème considéré ;

- politiquement opportune : les approches et philosophies de gestion proposées seront compatibles avec le climat politique contextuel.

Il faut souhaiter qu'une telle démarche, s'inspirant des résultats de TiDe, soit adoptée sans tarder en Picardie, s'appuyant sur une recherche scientifique interdisciplinaire de qualité.

Site web: [www.tide-project.eu](http://www.tide-project.eu)

## Le parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale

Jacques MORTIER

*Quelques remarques sur l'élaboration du futur plan de gestion (2015-2030)*

19

**L**e parc naturel marin prépare actuellement son conseil de gestion pour les 15 prochaines années (2015-2030).

Depuis l'arrêt de création du parc naturel marin le 11 décembre 2013 un conseil de gestion spécifique a été mis en place alors que le conseil d'administration dépend du siège des aires marines protégées à Brest. Le travail le plus important actuellement consiste en la mise en place d'un plan de gestion pour les quinze prochaines années. Linéaire côtier de 118 km, du Tréport à

Ambleteuse au nord de Boulogne, soit tout le littoral picard. Et au large jusqu'au niveau du rail de navigation de la Manche soit une superficie de 2 300 km<sup>2</sup>.

Comme tout plan de gestion, celui-ci a ses contraintes administratives mais aussi doit proposer une politique globale. Il doit favoriser l'émergence d'un projet de territoire « sur la mer et ses abords immédiats » soutenu par les collectivités concernées.

La question du patrimoine et des activités rentre dans le cadre du plan de gestion.

Pour favoriser une bonne mise en place, quatre ateliers ont été installés : patrimoine naturel, usages de loisir, activités professionnelles, patrimoine culturel.

Un panel de personnes motivées ou désignées a été constitué, très ouvert aux collectivités territoriales (Régions, départements, communautés de communes, communes) mais aussi aux associations concernées et aux entreprises d'importance ou emblématiques. Les services de l'État ainsi que la préfecture marine sont également présents dans ces ateliers.

Depuis le mois de juin 2014, des réunions tantôt par atelier tantôt en commission générale ont permis d'appréhender, au mieux un grand nombre de questions.

Pour ce qui concerne l'association LPBS, Gérard Montassine et Jean-Marc Hoeblich ont très régulièrement participé à ces ateliers.

À titre d'exemple, j'ai animé l'atelier « Patrimoine culturel » auquel étaient adjoints deux chargés de mission du Parc des estuaires picards et de la mer d'Opale.

La démarche de cet atelier fut de faire l'inventaire du patrimoine culturel connu matériel (bateaux, phares, bâtiments liés à la mer...) et immatériel (fêtes traditionnelles, savoirs et savoir-faire liés à la pêche, la pêche à pied...), les acteurs connus (associations, collectivités, services de l'État...) afin de dégager les principaux objectifs (appelés finalités dans le plan de gestion) à envisager, retrouver les principes d'actions existantes, souvent à valoriser et dans certains cas à inventer tout en pensant au patrimoine du futur.

## Les constats

Les échanges au fil des réunions furent très constructifs et ont révélé un certain nombre de lacunes :

- une méconnaissance générale de l'étendue du patrimoine culturel lié à la mer ;
- une méconnaissance de ce qu'il se passe dans le département voisin (80/62) comme par exemple l'histoire et les vestiges liés au sel et son ancienne exploitation, l'existence des bateaux historiques si l'on excepte les quelques connaisseurs.

Toutefois a émergé la volonté d'un rapprochement d'associations et de personnes dans le but de mener des actions communes dans un proche avenir, donc une volonté de travailler ensemble même si l'objet thématique et géographique reste parfois encore flou.

Fin mars 2015, l'essentiel du matériel nécessaire à la rédaction du plan de gestion est récolté. Des lacunes apparaissent de toute évidence et seront à combler dans les quinze prochaines années.

Une carte des vocations sera créée et discutée en Conseil de gestion tout comme les résultats des ateliers avant que le dossier complet ne remonte au plan national pour être approuvé avant la fin de l'année 2015.

Des questions sont soulevées de manière récurrente : n'est-il pas déjà trop tard, en particulier pour maintenir les activités liées à la pêche traditionnelle ? Des métiers sont quasiment en voie d'extinction comme ceux qui concernaient la fabrication et la maintenance des bateaux traditionnels tel que le Flobart si cher aux habitants du Boulonnais.

Les fêtes traditionnelles, souvent en relation avec la culture religieuse, prennent une orientation purement commerciale.

La transmission des savoirs et savoir-faire est reléguée dans la catégorie du folklore et des coutumes.

Les activités économiques se placent sur un rang international et les contraintes qui pourraient être appliquées aux producteurs locaux (pêcheurs, pêcheurs à pied...)

pourraient ne pas concerner les personnes et entreprises situées en dehors du Parc mais qui peuvent par la libre circulation exercer dans son espace. Les conflits, identifiés, ne sont pas près de s'éteindre.

Il reste donc des problèmes conséquents à tenter de résoudre pour que le futur plan de gestion du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale apporte une dynamique consensuelle et efficace.



## Un plan de sauvegarde pour la baie de Somme

Gérard MONTASSINE

*Saura-t-on trouver un équilibre intelligent entre ce qui est possible et ce qui est irréalisable, pour aménager et sauvegarder la baie de Somme ?*

**P**ourquoi dans le passé toutes les constructions de renclotures étaient-elles considérées comme une victoire sur la nature. Il était certes difficile, avec les moyens de la connaissance du XVIII<sup>e</sup> ou du XIX<sup>e</sup> siècle d'évaluer ce qu'allaient provoquer de tels actes dans un fonctionnement estuarien en équilibre précaire et vieillissant.

Mais la politique conduite par l'État voulait la conquête des espaces marins, et la propriété du bien public était affectée aux réalisateurs des travaux. Sur certains cadastres, le parcellaire dessine le partage des attributaires de la concession d'endiguement réalisée.

Saura-t-on trouver l'équilibre intelligent pour la baie entre le possible et l'irréalisable ?

Seuls les éléments naturels peuvent se plier et s'adapter aux évolutions : des niveaux marins, pluviométries, apports sédimentaires, débit de la rivière, volumes oscillant agir sur un seul composant de cet ensemble revient à jouer l'apprenti sorcier avec dame nature. Aujourd'hui devant l'évolution atrophiée, on traite d'inéluctable le colmatage de la baie. Cette dernière qui a su évoluer en manipulant à sa guise ces montagnes de sables reprises par le vent qui ont formé les dunes et modelé les nouveaux rivages maritimes qui ont gagné vers le large pendant des millénaires. Les travaux réalisés aux cours des siècles ont

inversé le processus, érosion des rivages de Cayeux et de Quend-Fort-Mahon. Certes un comblement à l'amont d'Abbeville s'est produit mais pendant plus de six mille ans la rivière et l'estuaire ont vécu avec une certaine harmonie. Je peux ici rendre hommage au recteur Mallet qui dans le journal local *Le Littoral de la Somme* tenait une tribune où il évoquait les méfaits du comblement de l'estacade du petit train. Tribune partagée avec André Minotte, bien connu dans le courgain à Saint-Valery où les marins s'approvisionnaient et qui, en discutant, évoquaient leurs constats des derniers méfaits accomplis en baie. Ces articles de l'hebdomadaire local ont éveillé mon esprit et m'ont incité à comprendre. Le recteur était capable d'écouter mes remarques mais aussi de compléter mes interrogations. Ainsi je me souviens de son propos sur l'origine de la dénomination de L'Étoile en vallée de Somme qui était due au feu ou signal guidant les chalands ou gribanes dans leurs déplacements dans la vallée avant les travaux de canalisation. La domestication et l'exploitation par l'homme de ces rivages de fond de baie ont été les premières entraves aux équilibres des forces. Les actes d'entraves se sont amplifiés au cours du temps pour toujours plus de profit immédiat, ils ont mis fin à cette harmonie des volumes déplacés.

Cette tendance à se soustraire aux responsabilités des actes politiques du passé est trop facile. Notre devoir est de travailler ce qui est possible en faisant des propositions pour l'avenir. Faire cheminer des projets ou des idées ayant une certaine ampleur est nécessaire au devenir de la baie.

Tel un axe de liaison routier et ferroviaire surélevé en partie pour maintenir les communications entre Noyelles et Saint-Valery et ainsi redonner de la vie aux marées dans l'ancien estuaire.

Un programme de préemption du Conservatoire du littoral existe, il a d'ailleurs contribué à supprimer une peupleraie mais ces programmes sont limités financièrement. À travers de telles actions, on agit en préparant les esprits des populations locales. Donc il faudrait dès à présent que la Région et le Département se munissent des outils administratifs pour permettre de multiplier des actes d'acquisitions en vue d'un réel plan de sauvetage de la baie. Le label dernièrement obtenu n'est pas acquis pour toujours, il faudra à nouveau l'honorer.

Mon incompréhension est au maximum lorsque la moindre plante ou animal répertorié dans un registre, pourrait servir d'alibi pour neutraliser l'action en invoquant des contraintes de classement qui rendraient difficile la volonté d'une restauration originelle ; on s'est si peu inquiété des poissons et de leur nourriture en construisant les polders !

Car nous avons agi en voulant utiliser le fleuve comme moyen de transport, puis un canal maritime a favorisé les endiguements, le fleuve étant emprisonné et privé de divagation.

Puis ce fut le chemin de fer qui prit sa place en pleine baie, en partie sur une estacade dans un premier temps, laquelle fut remblayée prématurément en 1911. Combien d'actes irréfléchis comme celui-ci ! Pourquoi ne pas avoir utilisé la ligne du Tréport pour desservir la rive sud ? En créant un simple

embranchement à Gouy, Saint-Valery était desservi. Dans ce court laps de temps du XIX<sup>e</sup> siècle, ce n'était plus des petits coups de griffes portés aux éléments estuariens mais une agression démultipliée.

Le conseil général de la Somme nous a invité à une réflexion sur l'extraction de sable en baie.

Monsieur Verger a fait remarquer que la partie extérieure des sables sous-marin entre Cayeux et la pointe de Saint-Quentin constituerait les fondations de la baie.

Les matériaux les plus intéressants pour le BTP sont plutôt graveleux ou caillouteux, ils ne sont pas présents pour ce cas d'étude. On peut penser que le sable présente un intérêt puisque une extraction par l'entreprise Pierre Boinet s'est réalisée près de Port-le-Grand dans l'ancienne baie et ce sable a été utilisé. Cette expérience devrait pouvoir servir pour une évaluation économique. En exploitant ces zones non soumises actuellement aux marées, on augmentera les zones humides en retirant le sable. La partie supérieure ou la végétation existe, c'est l'ancienne tanguie ou vase. Elle ne représente que quelques décimètres. Le plan départemental des carrières devra prévoir cette possibilité dès à présent en étant volontariste. Favoriser le retour vers plus de dynamique aux fonctions estuariennes, c'est préparer un avenir au classement Grand Site de la baie de Somme. C'est retrouver des productions comme des coques, plus de salicornes ainsi que de la production primaire favorable aux poissons.

Lors de ces travaux, nous avons eu le point de vue du professeur émérite Fernand Verger qui nous a accompagnés. Il a évoqué

la complexité des espaces estuariens liés aux évolutions littorales dont chaque site est un cas particulier, aucun estuaire ne ressemblant à un autre. Il soutient les extractions en fond de baie ainsi que la nécessité de redonner de la dynamique aux volumes d'eau oscillants dans la baie. Pour le long terme, il faudra envisager une réestuarisation de l'actuel fond de baie. Plus précisément, c'est la partie humide que l'on aperçoit depuis la route au-dessus de Noyelles-sur-Mer quand la pluviométrie est abondante. Il a aussi évoqué l'intérêt de réfléchir à réintroduire une partie du débit de la Somme pour retrouver la biodiversité des zones mixtes entre rivière et mer. Cette remarque a été liée en parallèle à une possibilité d'évacuation supplémentaire des crues exceptionnelles de la Somme. Une zone d'expansion de crues en période de vive eau, lorsque les portes à flot du canal ne peuvent s'évacuer en mer, les niveaux marins étant temporairement supérieurs.

Il est de notre devoir de réparer cette atrophie aux éléments naturels causés par ces polders réalisés en baie. Regarder et se contenter de ce qui serait inéluctable reporterait sur les générations futures encore plus de problèmes d'inondations sur Abbeville dans l'avenir. Le fleuve a déjà peu de pente sur les dix-huit kilomètres de canal, il aura encore plus de peine à se frayer un chemin dans les sables envahissants de la baie. Déjà il faut se souvenir que lors du phénomène inondation de la vallée en 2000, le cours de la Somme en baie a mis six mois à rétablir son chenal approfondi d'environ un mètre, et ainsi mieux évacuer le surplus d'eau.



Refouler les sables et rétablir des fonctions naturelles, il faut réagir et ne pas

hypothéquer prématurément la richesse de ce patrimoine exceptionnel.



## L'information préventive des populations

Danièle BAZIN

*L'information préventive des populations est fondamentale pour réduire la vulnérabilité des populations, du patrimoine et de l'environnement des territoires face aux risques majeurs naturels et technologiques.*

**D**e tout temps les mérites de la prévention ont été promus. Ainsi, Leonard de Vinci au <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle écrivait : « Ne pas prévoir, c'est déjà gémir. », et plus récemment Patrick Dole, maire des Houches en Haute-Savoie : « La meilleure des préventions repose sur la conscience du risque. »

De plus en plus de communes sont concernées par les risques majeurs ainsi, en France à ce jour 17 900 maires ont une obligation de développer d'information préventive dans leur commune, en liaison avec les services de l'État.

Partager une culture du risque, responsabiliser le citoyen permettent de réduire la vulnérabilité des personnes, des biens et de l'environnement d'autant que de nos jours les phénomènes météorologiques augmentent les conséquences néfastes de certaines catastrophes naturelles.

### Origine de l'information préventive des populations

Le vulcanologue Haroun Tazieff, le premier secrétaire d'État à l'environnement, est à

l'origine d'une loi votée le 22 juillet 1987 qui précise que « les citoyens ont droit à une information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et naturels prévisibles. »

Cette loi a été suivie d'un décret d'application qui précisait déjà la liste des communes concernées par des risques majeurs.

### Les évolutions législatives

Cette loi a été complétée et renforcée par différents textes réglementaires en :

→ 1993, l'obligation de campagnes d'information autour des sites industriels à risques.

→ 2002, l'accès à l'information et la participation du public au processus décisionnel et à la justice en matière d'environnement.

→ 2002, l'élaboration d'un Plan particulier de mise en sûreté (PPMS) dans les établissements scolaires.

→ 2003, la création de Comités locaux d'information et de concertation (CLIC) dans certains bassins industriels, l'inventaire et la pose par les maires des repères de crue, le renouvellement de l'information, tous les deux ans, par les maires dans les communes soumises à un Plan de prévention des risques (PPR), l'information aux acquéreurs ou aux locataires d'un bien immobilier par le vendeur ou le bailleur menacés ou déjà touchés par un ou des risques majeurs.

→ 2004, la loi dite de modernisation de la sécurité civile qui a marqué une étape importante : les préfets, les maires et les industriels ne sont plus les seuls concernés, le citoyen est considéré comme le premier acteur de sa sécurité. Il est prévu aussi une sensibilisation à la prévention des risques dans le cadre de la scolarité obligatoire et de l'appel de préparation à la défense.

→ 2006, dans le domaine du nucléaire il a été réaffirmé le droit à l'information de la population sur la transparence et la sécurité. L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), structure indépendante, est créée.

→ 2011, la prise en compte du risque de submersion marine dans les PPRN.

→ 2011, la réforme de l'enquête publique environnementale qui vise à faciliter, entre autres, la participation du public et la prise en considération de ses remarques.

L'évolution progressive de ce cadre réglementaire apporte de solides bases pour définir les droits et les devoirs des différents acteurs y compris des citoyens.

## Rôles des différents acteurs intervenant dans l'information préventive

Plusieurs acteurs publics et privés agissent à différents niveaux dans le cadre de la prévention et de la gestion des crises.

→ **Le préfet**, représentant de l'État dans le département, réalise le dossier départemental des risques majeurs (DDRM) et le porte à la connaissance des maires, il met en place les Comités locaux d'information et de concertation (CLIC).

→ **Le maire** a un rôle important, en prise direct avec la population, il doit mettre à la disposition du public les informations et les documents transmis par le préfet, élaborer un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM), afficher les risques et les consignes de sécurité (obligatoires dans les campings), inventorier avec les services de l'État, les repères de crue du territoire communal, mettre à disposition les informations transmises par le préfet sur l'état des risques, en particulier aux vendeurs et aux bailleurs.

→ **Les propriétaires de certains immeubles** doivent participer à la campagne d'affichage et à la matérialisation des repères de crue.

→ **Les industriels** doivent assurer tous les cinq ans l'information des populations autour des sites à risques.

→ **Les vendeurs et les bailleurs** doivent informer les acheteurs ou locataires de l'existence de risques majeurs.

→ **Les notaires et agences immobilières** intègrent cette information dans les actes.

→ **L'Éducation nationale** a progressivement intégré le thème des risques majeurs et de la réduction de la vulnérabilité dans ses objectifs et dans les programmes, en particulier en classe de cinquième, en classe de seconde et dans de nombreuses classes de l'enseignement technique.

→ Une circulaire de 2011 précise que « La problématique des risques se prête à de multiples projets éducatifs de développement durable, notamment interdisciplinaires ».

→ **Les citoyens**, premiers acteurs de leur sécurité doivent adapter des comportements de prévention et de protection en relation avec les conseils donnés par les autorités.

Il existe également des dispositifs qui concernent plus particulièrement la protection des populations en cas d'événement majeur.

→ **Au plan départemental**, pour faire face à tout type d'événement majeur, la deuxième génération de plan ORSEC a fait place au **dispositif ORSEC**, l'élément fondateur d'une organisation plus globale interservices.

→ **Au plan communal** pour être prêt à toute éventualité, le maire doit établir le plan communal de sauvegarde de sa commune (PCS).

→ **Dans les établissements scolaires**, les Plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) sont réalisés par le chef d'établissement avec l'aide d'enseignants, de personnels administratifs voire de certains élèves et de leurs parents.

→ **Pour le citoyen**, il est pertinent pour ne pas être pris au dépourvu de réa-

liser, un Plan familial de mise en sûreté (PFMS).

## **Moyens de communication de l'information préventive des populations**

Il existe des outils de plus en plus nombreux et performants pour informer les populations des risques majeurs, de leurs conséquences mais aussi des parades possibles pour les réduire : sites internet, réseaux sociaux, plaquettes, médias (le journal municipal est un excellent vecteur), expositions, salons, colloques, séances d'information et de formation... Pour transmettre ces messages, certaines communes sont passées par le théâtre, un concours d'affiches.

## **Les freins à l'information préventive des populations**

Même si les mentalités changent, on entend encore trop souvent : « Tout cela entretient le catastrophisme déjà beaucoup trop présent... » ; « Cela n'arrive qu'aux autres ! » ; « On n'y peut rien ! » ; « On verra bien ! » ; « C'est le destin ! » ; « C'est à l'État, aux maires, aux pompiers... de faire » ; « Je ne veux pas repenser à cette catastrophe que j'ai déjà vécue ! », « De toute façon on n'en mourra pas ! »... Les freins peuvent être d'ordre institutionnel ; comme dans beaucoup de domaines, les nombreux textes réglementaires évoluent en permanence. Leur application se révèle lente et difficile d'autant que des préoccupations d'ordre social ou économique peuvent la reléguer au second plan.

Trop souvent, la législation se renforce après des catastrophes aux conséquences particulièrement tragiques, tels que l'accident de Seveso en Italie, de l'usine AZF à Toulouse, les tempêtes de 1999 et plus récemment la tempête Xynthia. On peut craindre alors, que proposés dans l'urgence et dans un contexte affectif, ces textes réglementaires n'aboutissent à certains excès.

### Améliorer l'information préventive des populations

→ Réaliser les documents réglementaires (DDRM, DICRIM, PCS, PPMS) et leur mise à disposition du public.

→ Utiliser avec pertinence, à tous les niveaux, les moyens de communication les mieux adaptés, dont certains permettent une très large diffusion instantanée.

Tout cela suppose au préalable un travail en synergie entre les services de l'État, les collectivités, les bureaux d'études, les associations, sans oublier les habitants

qui ont une connaissance approfondie de leur territoire.

Pour le citoyen, au cœur de ce système, il convient de rechercher les informations, de les croiser sans a priori ni angoisse, avec un souci d'objectivité et de lucidité, de participer aux enquêtes et aux réunions publiques dans un esprit constructif voire de s'investir dans des associations.

**En conclusion**, l'information préventive des populations est l'affaire de tous, décideurs comme citoyens. Elle joue un rôle capital pour développer la mémoire et la culture du risque. Elle est fondamentale pour réduire la vulnérabilité des populations, du patrimoine et de l'environnement des territoires face aux risques majeurs naturels et technologiques. Elle ne doit pas être porteuse d'angoisse mais bien au contraire un facteur de sérénité et d'efficacité. C'est une action de démocratie et de gouvernance.

#### Quelques applications de l'information préventive des populations qui toucheront directement notre territoire maritime

Fin avril 2015, le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard va déposer aux services de l'État, en Picardie, le programme d'action de prévention des inondations (PAPI) Bresles-Somme-Authie dont il est le maître d'œuvre. Ce dernier sera ensuite présenté au niveau national à la Commission Mixte Inondation (CMI) qui, à la

lecture de ce dossier, attribuera des financements de l'État prenant en compte les aspects coût-bénéfice des mesures et aménagements mais aussi les effets positifs sur la sécurité, l'environnement, le social et le patrimoine culturel. On constate que d'année en année, il devient de plus en plus onéreux d'assurer la résilience des territoires à risque. Pour répondre à ce constat, chaque PAPI comprend sept axes dont le premier correspond à l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque. Pour y répondre, le Syndicat Mixte Baie de Somme

Grand Littoral Picard, posera des repères de crue, véritables mémoires des inondations qui nécessitent des recherches historiques. Il diffusera la culture des risques majeurs sur ce territoire. Il aidera les communes à réaliser leur PCS et leur DICRIM et sensibilisera les établissements scolaires aux événements extrêmes et à la mise en œuvre de leurs PPMS. Enfin, la pose de houlographes permettra de mieux comprendre le fonctionnement du littoral Picard et d'évaluer l'efficacité des mesures techniques mises en œuvre.

# Les mortalités de coques de la baie de Somme interprétées à la lumière d'une démarche scientifique

Jean-Paul DUCROTOY, Gérard MONTASSINE

*Depuis une quarantaine d'année, on constate la mauvaise santé des stocks de coques.  
Quelles sont les causes des mortalités exceptionnellement élevées ?*

Régulièrement, la presse locale se fait l'écho de la mauvaise santé des stocks de coques (*Cerastoderma edule*) en baie de Somme. En 2008, des mortalités exceptionnellement élevées sont survenues dans la Voie de Rue mais l'IFREMER n'a pu conclure sur les causes de cet effondrement momentané des populations. Néanmoins, la possibilité d'un état infectieux a été écartée. Fin 2012, une fois encore, la pêche à pied n'atteint que des productions faibles liées à un mauvais état des populations.

Généralement, les quelques rapports scientifiques récents qui s'y rapportent concluent que les populations de coques sont passées d'une population stable, composée de plusieurs classes d'âge, apte à soutenir une pêche lucrative, à une situation où le recrutement élevé produit une cohorte de première année qui a une relativement bonne croissance, en liaison avec un démarrage de la maturation sexuelle, mais est ensuite vouée à la mort. L'interprétation toute faite de ces constatations a recours à la notion d'eutrophisation qui serait liée à l'excédent reconnu d'apport de nutriments dans l'estuaire picard. Cependant, il n'existe aucune preuve que la pollution de l'eau ou des sédiments soit responsables de la mortalité. En fait, les conditions nutritives et organiques dans

la baie de Somme permettent une bonne croissance des coques jeunes.

Dans les années 1980, les études menées à la Station d'études en baie de Somme en collaboration avec l'IFREMER dans le cadre du contrat de plan État-Région (notamment dans le cadre des programmes EXCELSOM et PIXCEL), à partir d'observations de terrain et d'analyses en laboratoire, ont produit une grande quantité de données, ayant permis un début de compréhension des mortalités massives de coques déjà observées. Ces recherches complètes avaient porté sur :

- les effets de la densité des populations sur la physiologie des animaux, notamment la reproduction, en liaison avec le laboratoire de zoologie de l'UPJV ;
- l'établissement de bilans énergétiques, grâce au soutien du laboratoire IFREMER de la Tremblade ;
- le rôle des parasites dans la santé et la mortalité des coques âgées d'un an et plus ;
- les modes de comportement des animaux parasités ayant donné lieu à la publication d'une thèse vétérinaire ;
- la pathologie liée à un état infectieux, études réalisées en collaboration avec l'Institut Pasteur de Lille ;

– un suivi à long terme des populations d'animaux benthiques associés à la coque, permettant le calcul de tendances évolutives.

Pendant les années de crise, on a remarqué une mortalité excessive des jeunes individus dont la mortalité peut atteindre 95 %, voire plus. Des niveaux élevés de certains parasites internes sont à incriminer. Il s'agit de vers plats du genre *Bucephalopsis* dont un stade de développement passe par un oiseau, hôte intermédiaire (en l'occurrence : l'huître-pie). Il est probable que réside ici l'une des principales causes de mortalité, ces infections se produisant chez des animaux par ailleurs très sollicités. Les données recueillies à la Station d'études sur la prévalence et l'intensité des infections parasitaires des populations indiquent que leur fréquence varie selon les années, en relation avec la fréquentation de l'estuaire par les oiseaux à des périodes-clés du développement du coquillage.

Au cours des trente dernières années, on ne note pas d'évolution particulière de la qualité de l'eau. Les niveaux élevés en matières nutritives ne conduisent pas à bâtir un scénario d'« eutrophisation » de l'estuaire, notion, de toutes façons difficile à appliquer dans ce type d'écosystème. On se reportera aux travaux de M. Elliott sur la notion de paradoxe de la qualité en estuaire. Les mortalités catastrophiques ne sont donc pas à considérer comme étant une conséquence unique et absolue des niveaux élevés de nutriments.

En ce qui concerne les niveaux de contamination chimique, l'estuaire montre des concentrations plus élevées de certains métaux, ce qui reflète l'histoire industrielle

du Vimeu riverain. Les niveaux sont loin pourtant de pouvoir provoquer un quelconque effet toxique sur les coques. Les travaux réalisés dans ce domaine ont abouti à un indice global de qualité de l'estuaire plus que satisfaisant.

Enfin, le régime hydrosédimentaire de la baie dans son ensemble doit être pris en compte dans le cadre du changement climatique actuel. Les dépôts chroniques de sables, liés à ce qu'il est convenu d'appeler l'« ensablement », provoquent de façon récurrente une élévation des bancs. Cette accumulation, possiblement momentanée (à l'échelle de l'histoire hydrosédimentaire de l'estuaire) peut potentiellement mettre les coques en situation de stress en augmentant leur position sur l'échelle des marées et réduire la surface des territoires qui leur sont favorables. Ceci est sûrement à envisager comme un facteur aggravant, tout en sachant que le bivalve montre une certaine tolérance environnementale. L'évolution des animaux invertébrés qui vivent en communauté avec la coque (le benthos) semble montrer des évolutions défavorables, mais sans pouvoir justifier que seuls les facteurs physicochimiques soient les agents causaux des mortalités élevées observées dans les populations de coques de la baie de Somme. On regrettera que les suivis du benthos aient été interrompus et qu'aucune continuité n'ait pu apparaître dans les quelques décennies de suivi du stock. Ouvrir une telle perspective permettrait de resituer les mortalités dans le cadre du réchauffement lié à l'évolution climatique mentionnée plus haut.

Afin de répondre à certaines questions concernant la gestion active des stocks, en 2012 les professionnels ont participé avec les administrations aux prises de décisions sur les dates et zones d'ouverture de pêche. Il a été suggéré de réaliser des manipulations des stocks à titre expérimental dès le printemps. Malheureusement ces propositions de collaborations scientifiques n'ont pas été retenues. Les coques étant trop nombreuses, on aurait pu les déplacer de quelques centaines de mètres, au moins pour une partie du gisement. Le grossissement aurait été favorisé et l'expérience vécue instructive. Les professionnels craignaient ce dommage constaté plus tard sur le stock, ils étaient volontaires et bénévoles pour réaliser les expériences. Ils subissent pourtant financièrement ce méfait de la nature.

En résumé, les travaux réalisés en Picardie maritime n'ont trouvé aucune cause unique à la mortalité, mais indiquent clairement qu'il en existe plusieurs, agissant en synergie et que la (les) cause(s) de la mortalité de masse initiale peut être différente de(s) la cause(s) des taux de mortalité continue. Les analyses indiquent des corrélations entre la mortalité, la surpopulation, la charge parasitaire, un possible déséquilibre énergétique (possiblement lié à une évolution des températures), et/ou une perte d'habitat due à la sédimentation.

Les investigations suivantes sont recommandées à l'appui de la gestion de la pêche à pied qui bénéficie actuellement d'évaluations annuelles des stocks en place :

- synthétiser les données existantes, toutes disciplines confondues ;

- repenser la méthodologie d'évaluation des stocks qui est coûteuse ;

- modéliser les évolutions temporelles de taille exploitable suivant des scénarios pré-établis pour optimiser à la fois le stock, la durabilité et la rentabilité économique de la pêche ;

- tester l'hypothèse du parasitisme ;
- reprendre le suivi biocénotique du benthos de façon régulière ;

- déterminer s'il existe des problèmes de biosécurité avec le mouvement des coques dans et hors de la baie de Somme et si cela peut avoir contribué à des perturbations génétiques et affecté la santé des populations en place ;

- reprendre les études entreprises dans les années 2000 sur les stratégies de pêche à pied sur le terrain liées au comportement des équipes sur le terrain ;

- étudier la possibilité de diviser la baie de Somme en zones de gestion, car cela permettrait à chaque zone d'être gérée séparément (récolte et fermeture par rotation) tout en permettant la gestion de tout l'estuaire ;

- intégrer l'estuaire picard dans un réseau international scientifique, au moins au niveau européen.

Une recherche scientifique de qualité doit reprendre ses droits sur le littoral picard dans un contexte européen et pan-européen. Une telle recherche pluridisciplinaire doit réunir chercheurs universitaires picards et étrangers.

# Les oiseaux de la baie et le changement climatique

Philippe CARRUETTE, responsable pédagogique au Parc du Marquenterre

*Le changement climatique entraîne des conséquences sur les mœurs, la nidification et la reproduction des oiseaux de la baie de Somme qui adaptent leur comportement à ces nouvelles conditions climatiques.*

**L**a Picardie a toujours été une terre de naturalistes par exemple l'abbévillois, Emmanuel Baillon contemporain de Cuvier ou Buffon dont le fils Louis Antoine a donné son nom à un petit rallidé : la Marouette de Baillon. Au Muséum de Paris nombre d'espèces d'oiseaux naturalisés proviennent de notre région. Vers 1930, les travaux de Ferdinand Chabot et André Parel apparaissent dans des revues locales et nationales. On retiendra aussi la thèse du chanoine Charles Martin en 1972 sur les oiseaux d'un parc urbain, la première thèse sur ce sujet dans notre région... Toutes ces études permettent en particulier de suivre aujourd'hui l'évolution des populations d'oiseaux « phares » comme l'Avocette, la Spatule blanche, l'Huîtrier pie ou le Tadorne de Belon.

Par rapport aux conditions climatiques, les années 1990-1995 semblent être des années charnières pour l'évolution comportementale des espèces dans notre région.

On constate sur le terrain trois grandes tendances sur l'avifaune de notre littoral :

- des espèces hivernantes que l'on ne voit plus, d'autres qui apparaissent ;
- de nouvelles espèces nicheuses qui s'implantent durablement, d'autres qui nous « abandonnent » ;

– des modifications dans les dates de migration.

## Des espèces hivernantes qui se raréfient sur notre littoral

Le choix d'un site d'hivernage est vital pour une espèce, qu'elle soit sédentaire ou migratrice. Il assure la survie pendant une période délicate (jours courts, nourriture peu disponible...) mais aussi il est le garant d'une reproduction future satisfaisante, notamment pour les femelles qui doivent revenir en bonne condition physique sur leur lieu de nidification.

L'évolution la plus spectaculaire et la mieux suivie est celle de la Corneille mantelée. Entre 1970 et 1977, on en recense de 130 à 350, l'hiver notamment dans les dunes et les prairies du Marquenterre (c'était alors leur principal site français d'hivernage). Entre 1977 et 1982, les effectifs varient entre 22 et 90 oiseaux, 3 à 13 entre 1988 et 1994. Depuis, la vue d'un oiseau isolé devient un « événement ornithologique ». Il faut remonter maintenant jusqu'au Danemark pour les voir en hiver.

Avec les hivers doux, la Corneille mantelée a réduit ses mouvements migratoires. Aujourd'hui on la rencontre rarement au nord des Pays-Bas.





↑ *Traquet motteux. Ce petit passereau pouvant aller nicher jusqu'au Canada et au Groenland passe en migration de plus en plus tôt sur notre littoral au printemps.*

↓ *Baguage d'un Roitelet triple bandeau à Rue. Ce petit passereau pouvant peser à peine plus de 4 grammes peut être observé à l'automne en grand nombre certaines années d'invasions dans les pinèdes littorales.*



De même les Eiders à duvet, les Harles bièvres, les Cygnes chanteurs ou de Bewick sont de moins en moins observés ici. Mais cette évolution est encore pour l'instant fluctuante : les derniers hivers de 2008 à 2013, avec de sévères coups de froid ont vu revenir de Russie, au Parc du Marquenterre,

19 cygnes de Bewick. En décembre 2014, un couple et deux juvéniles ont hiverné sur le plateau de Ponthoile. Si les conditions d'hivernage sont satisfaisantes avec un taux de survie favorable, il peut se recréer un phénomène dit de « tradition » dû à leur excellente mémoire des lieux. Mais on ne peut totalement généraliser puisque d'autres canards bien nordiques comme le Garrot à œil d'or ou le Harle piette sont devenus réguliers sur notre littoral.

De même, les passereaux nordiques : Bruants des neiges, Lapons, Alouettes haussecol et surtout Linottes à bec jaune, fréquentent moins notre littoral, même s'il y a toujours eu de fortes variations interannuelles.

L'abandon du site d'hivernage d'Arry/Vron au sud de l'Authie par les Oies des moissons repose semble-t-il, plus sur la modification des pratiques agricoles et le braconnage que sur les changements climatiques.

### **De nouvelles espèces hivernantes fréquentent notre littoral**

À l'inverse, on voit de plus en plus d'espèces hiverner en baie de Somme. Pour l'instant cela ne représente que de très faibles effectifs par rapport aux territoires plus méridonaux.

La Barge à queue noire est la mieux suivie. Elle a commencé à hiverner en 1994. Aujourd'hui, même pendant les vagues de froid, les effectifs dépassent les 300 individus. Le Marquenterre abrite quelques individus de la sous-espèce hollandaise qui hiverne normalement en totalité en Afrique

de l'Ouest, alors que les barges nichant en Islande hivernent elles en Europe de l'Ouest.

Les ornithologues allemands constatent que les Avocettes nichant au nord de l'Allemagne et hivernant en baie de Somme ont un taux de fécondité supérieur aux allemandes qui hivernent plus au sud. En effet elles bénéficient d'un court trajet de retour vers leur site alimentaire et de nidification plus favorables et peuvent choisir les meilleures sites de reproduction en arrivant les premières en Allemagne par rapport aux oiseaux hivernant en Espagne.

Des oiseaux à l'origine très méridionaux hivernent chaque année sur notre littoral comme les Hérons gardes-bœufs et Bihoreaux, l'Aigrette garzette et Spatules blanches. La mortalité est parfois forte lors des coups de froid prolongés mais ces « pionniers » résistent grâce notamment à leur bonne connaissance progressive des lieux.

Le Busard des roseaux est vu maintenant régulièrement en hiver tant sur le littoral que dans les vallées intérieures.

Le Canard souchet, pourtant planctonophage et sensible au gel occupe en particulier les bassins de lagunage de Fort-Mahon ou la réserve de Grand-Laviers.

De même, en hiver, les jardiniers peuvent observer maintenant des Bergeronnettes grises, des Fauvettes à tête noire, des groupes importants de Chardonnerets (un programme de baguage sur Rue a montré que ces derniers venaient de Grande-Bretagne).

### **De nouvelles espèces nicheuses...**

L'exemple le plus flagrant est celui de l'Aigrette garzette, petit héron blanc familier des bâches, des estuaires et des



↑ *Baguage d'un Pouillot à grands sourcils à Rue, espèce sibérienne étendant son aire de répartition migratoire vers l'ouest.*



↑ *De plus en plus de Spatules blanches hivernent sur le parc du Marquenterre.*

bas champs. Paul Vimereu dans *Chutt le Hutteux* raconte que cette nouvelle venue est un véritable « Graal » pour les locaux. Le premier cas de nidification picard date de 1978 au Parc du Marquenterre, suivi d'une colonie en 1989. Aujourd'hui, selon les années, 100 à 150 couples nichent sur notre littoral.

Dans les prairies arrière littorales, le Héron garde-bœuf, originaire de Camargue ou d'Espagne suit les Henson, les Charolais et les Highland cattle. Nicheur pour la première fois en Picardie en 1992. Colonie, la plus nordique d'Europe, avec 28 couples en 2007, 3 en 2014 elle reste encore très sensible aux vagues de froid locales.

L'Échasse blanche, symbole des marais salants atlantiques depuis 1989, niche chez nous maintenant en effectifs variables chaque année comme le Grèbe à cou noir, avec maintenant une belle colonie sur le site de Grand Laviers.

D'autres « tapent à la porte » tel que l'Ibis falcinelle en progression en France avec l'extension des colonies venant d'Espagne et d'Italie.

À l'inverse, des espèces locales comme la Mésange boréale voient leur niche écologique se déplacer vers le nord et être occupée par la Mésange nonnette à l'instar de l'Hypolaïs icterine remplacée progressivement par l'Hypolaïs polyglotte.

### **Des dates de migration qui changent...**

Entre Scandinavie et Afrique de l'Ouest, la Picardie maritime est au centre d'une des plus grandes voies de migration d'Europe. Avec le radoucissement des températures automnales en Europe du nord, des espèces migrent plus tard : les Oies cendrées ont décalé leur pic migratoire de la fin octobre à la mi-novembre. Les sécheresses et la destruction des milieux en Espagne font que les déplacements pré-nuptiaux sont de plus en plus précoces et nombre d'oies choisissent d'hiverner de plus en plus au nord notamment

aux Pays-Bas. Des Oies cendrées quittent le Guadalquivir espagnol pour regagner la Scanie en Suède dès fin janvier !

Chez nous, des passereaux comme les Fauvettes grisettes babillards, le Phragmite des joncs ou le Pouillot fitis reviennent de plus en plus tôt et partent de plus en plus tard. C'est aussi le cas de rapaces migrants transsahariens comme la Bondrée apivore ou le Faucon hobereau. Il semble que seul le Coucou gris « imperturbable aux évolutions climatiques » continue d'arriver sur le littoral nord de la baie de Somme vers le 8 avril.

### **Des comportements adaptés aux conditions climatiques...**

Les hivers doux avec le radoucissement de la mer favorisent les tempêtes et les coups de vent. Des espèces à tendance pélagique comme les Phalaropes sont plus souvent observées sur notre littoral.

Le printemps, particulièrement pluvieux et venteux de 2013, a permis de nombreuses observations d'adaptation : les pouillots, petits passereaux habitués à se nourrir au sommet des plus fines branches, se sont nourris au sol ou en papillonnant au-dessus de l'eau pour attraper les rares insectes émergeant. Le développement retardé des plantes aquatiques a obligé le Rat musqué à grimper dans les saules pour y consommer les jeunes feuilles.

De nombreuses espèces d'oiseaux forestiers nordiques sont soumises naturellement à des mouvements migratoires cycliques liés à la fructification des arbres et au stress provoqué par une forte population de juvéniles. Tous les 5 à 8 ans un véritable

exode de Pinsons du Nord, Mésanges noires, bleues, charbonnières, Becs croisés, Pics épeiche... a lieu sur l'Europe de l'Ouest. L'impact fort des changements climatiques, des pluies acides, sur les forêts de feuillus et de conifères d'Europe du nord rend plus régulières ces véritables invasions connues depuis le 17<sup>e</sup> siècle. Ainsi la Mésange noire, a « subi » six invasions entre 2005 à 2014. Quant on sait que, lors de ces déplacements forcés, seuls 10% des « exilés » retourneront en leur lieu d'origine, on peut penser que cela aura un impact négatif sur le devenir de leurs populations.

Bien entendu dans la nature tout est lié, de nombreuses observations du même ordre ont pu être faites aux sujets des insectes, Batraciens, poissons ou des plantes.

## En conclusion

Les oiseaux sont de remarquables « traçeurs » durables de l'évolution du climat d'où l'importance des naturalistes de terrain, professionnels ou amateurs capables sur le long terme de suivre, noter, analyser et partager leurs données. Mais le changement climatique ne peut être à lui seul à l'origine de la dégradation de certains habitats qui peut mettre en péril bien des espèces, d'autres causes connues et plus « faciles » à combattre localement existent rendant

plus difficile la possibilité d'adaptation des animaux et des végétaux. Adaptation qui reste néanmoins remarquable. Aujourd'hui l'ornithologie est de plus en plus populaire en France. La baie de Somme, au cœur de l'Europe migratrice, devient notamment avec le Parc du Marquenterre une référence internationale tant au niveau scientifique que pédagogique et touristique. La qualité et la forte dynamique de ses habitats mais aussi la présence ancestrale de naturalistes de terrain, est « en première ligne » pour aider à la prise de mesures internationales de bon sens, pour le bien de tous, « Hommes et bêtes ». Comme partout et dans tous les domaines, notre richesse partagée d'aujourd'hui et de demain ne peut naturellement se développer que dans la diversité.

## Bibliographie

- Sueur François (2007) *Oiseaux de Picardie*. Groupe Ornithologique Picard ; 282 p.
- Commeccy X (coord.), Baverel D, Mathot W, Rigaux T et Rousseau C (2013). Les oiseaux de Picardie. Historique, statuts et tendances. *L'Avocette*, 37 (1), 352 p.
- Sueur F. et Triplet P. (1999). *Les oiseaux de la Baie de Somme*. 510 p.
- Carruette P. (2015). *Synthèse ornithologique du Parc du Marquenterre 1973-2014*. (410 p.)



## Balisons l'avenir de notre identité culturelle maritime : le *Somme II*, un destin hors du commun

Association SOMMEII

*Comment sauvegarder le Somme II, le baliseur de la baie de Somme, classé monument historique en juin 2000 ?*

**P**ropriété du Conseil général de la Somme, le *Somme II* surnommé le « Tonnier » a, pendant 50 ans, inlassablement remplacé une soixantaine de balises (ou « tonnes ») des chenaux de la baie de Somme. Déplacer une balise consistait à arracher son corps mort des sables à l'aide d'un puissant cabestan qui transmettait à la coque un effet de torsion, l'effort pouvant atteindre 6 tonnes, les précédents baliseurs ont eux succombé en moins de 10 ans.

Construit en 1950 par les chantiers Auroux d'Arcachon, le *Somme II*, baliseur à squelette métallique, revêtu de bois de chêne, a été conçu pour la baie de Somme. Ce bateau de travail destiné à naviguer et s'échouer dans la baie, exhibait avec fierté des mensurations exceptionnelles : long de 17,50 m, d'une largeur imposante de 5,80 m et d'un faible tirant d'eau de 1,48 m.

« Il faut un bateau sûr et stable » eut dit F. Dallery, ingénieur de l'Équipement, auteur du cahier des charges qu'il dressa pour la construction du *Somme II*. De corpulence trapue et doté d'une machinerie exceptionnelle (moteur principal : Beaudoin DG3 diesel de 150 cv à 3 cylindres pour un poids de 5 tonnes), ce navire à fort tem-

pérament apprivoisa une baie capricieuse et rebelle pendant plusieurs générations.

Désarmé en 1999 par les Phares et Balises, le vaillant *Somme II* fut classé Monument historique le 26 juin 2000 sur proposition de la Commission supérieure des Monuments historiques « considérant que le baliseur *Somme II* est un témoin de l'activité maritime dans la baie de Somme et un très bon exemple d'une construction judicieuse par les défis techniques qu'elle a relevés ».

Pour le *Somme II* débute alors une retraite bien méritée après un demi-siècle de durs et loyaux services.

### Une association, au service du *Somme II* et du patrimoine maritime

Pour veiller sur le *Somme II*, l'Association pour la sauvegarde du baliseur *Somme II* ou Association *Somme II* voit le jour en septembre 1999, elle a pour mission la restauration, la sauvegarde et la valorisation du baliseur le plus imposant qu'ait connu la baie.

### Restaurer

L'Association a bénéficié d'une part du parrainage de la Fondation Nicolas-Hulot pour la Nature et l'Homme afin de

soutenir le projet de restauration auprès des décideurs et d'autre part, du mécénat de la Fondation d'Entreprise du Groupe Banque Populaire, pour financer une partie du projet de restauration du bateau.

L'Association a été concernée et a apporté son concours à l'organisation des travaux préalables et au suivi de chantier de la restauration du navire à Lorient.

L'Association a élaboré le contenu et l'esprit de la nouvelle activité pour laquelle le *Somme II* a été rénové, et enfin elle a animé les festivités honorant le retour du *Somme II* dans son port d'attache à Saint-Valery-sur-Somme le 23 mai 2009.

### Sauvegarder

L'Association demeure très attentive aux problèmes relatifs à la réglementation, à l'entretien et à toute décision qui pourrait mettre en péril le bateau et son intérêt patrimonial.

### Valoriser

L'Association a signé une convention de partenariat avec le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard afin d'assurer la mise en œuvre de l'activité culturelle du bateau à des fins pédagogiques et touristiques, ces deux entités peuvent ainsi

mettre en synergie les compétences qui leur sont propres.

L'Association collecte, sauvegarde, valorise et diffuse la mémoire du *Somme II* en lien avec le patrimoine maritime picard qu'il soit immobilier, mobilier ou immatériel.

L'Association est porteuse de projets : créer des films documentaires à très large diffusion sur le *Somme II* en lien avec le patrimoine maritime local (projet multimédia avec l'Association ARCHIPOP) ; créer un réseau d'associations relatif au patrimoine maritime ; étoffer le groupe de personnes ressources créé récemment par l'association ; constituer un fonds documentaire concernant toutes les formes de patrimoine maritime ; réhabiliter des balises désaffectées et tout autre élément propre à l'activité de balisage.

De plus l'Association développe des activités pédagogiques avec les scolaires, participe à des événements à caractère patrimonial (Journées européennes du patrimoine, Fête de la mer).

Le *Somme II*, en digne ambassadeur de l'aventure humaine des gens de la mer, maintiendra éclairé le fanal d'une mémoire vivante, orientera et tiendra le cap vers un avenir responsable.



## Un peu d'histoire

Roger NOYON

*Des ressources insoupçonnées sur notre littoral se trouvent parfois dans les brocantes et autres réderies.*

Dans une brocante du Berry, mon beau-frère a trouvé des coupures de journaux dans un opusculé Géographie de la Somme de Paul Joanne daté du début du xx<sup>e</sup> siècle.

Le premier article daté du 5 mars 1928 s'intitulait : « *Une rivière remonte sa source à 10km en amont : un affluent de la Somme, la Drucat, petite rivière dont le cours ne dépassait pas 5 km vient soudainement de tripler sa longueur, reportant sa source à plus de 10km en amont, et fait sans précédent à notre connaissance, cette rivière a repris naissance à ses anciennes sources disparues depuis l'époque tertiaire à Cornehotte.*

*La Drucat a donc repris son ancien lit, mais ce phénomène hydrologique ne pouvait se produire sans provoquer de graves dégâts. Son ancien lit étant à peu près nivelé, les eaux ne trouvant plus le chemin naturel de leur écoulement, furent forcées de se répandre dans la campagne, inondant les champs, les jardins et les caves.*

*Les chemins sont coupés, la route de Domvast à Canchy est coupée à deux endroits et des travaux devront être immédiatement entrepris pour endiguer le nouveau cours de la Drucat.*

*Les dégâts seraient, dit-on, très importants »*

Le second article est paru dans la revue *Le nord industriel* du 25 avril 1929.

« *On sait que la société de l'Énergie des marées, avec le bienveillant accueil de la Chambre de Commerce d'Abbeville, de la Compagnie de Chemin de Fer du Nord, etc. a mis à l'étude l'établissement d'une usine marémotrice dans l'estuaire de la Somme, usine qui commanderait deux digues de la pointe du Hourdel à la pointe de Saint-Quentin et au champ d'aviation du Crotoy, outre une digue abritant des coups de mer formant un bassin d'équilibre au-devant des turbines, arrêtant l'invasion des galets de la baie.*

*Ce sont là des projets grandioses, mais qui paraît-il, se précisent. »*

Il ne fut pas donné suite à cette initiative.





## RÉFLEXIONS ET PERSPECTIVES

### Le capital naturel et l'économique

La Conférence de Rio de Janeiro en 1992 s'est penchée sur l'importance de l'environnement naturel et sur les services qu'il fournit pour le maintien d'une terre humainement viable ; elle a souligné combien l'existence de l'Homme était liée à la qualité de son environnement et confirmé que chacun avait le droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature.

Plus de 20 années après, les difficultés de plus en plus fortes d'approvisionnement en matières premières et la dégradation de notre cadre de vie montrent que peu de choses ont changé dans nos comportements et dénoncent la façon dont l'environnement est regardé dans les modèles économiques actuels. Aujourd'hui encore, seules les dimensions financières et économiques sont mises en avant dans les projets et l'environnement est toujours considéré comme un ensemble de ressources illimitées et gratuites. Pourtant, l'impact de la raréfaction de ressources naturelles sur les activités économiques révèle la nécessité de prendre en compte les apports et les contraintes du milieu naturel ; c'est ce que pensent certains économistes qui préconisent d'associer au capital productif (finances et travail) des considérations liées à un capital naturel.

L'approche fonctionnelle du capital le définit comme un fonds ou un stock produisant un flux et non pas seulement comme les moyens de production de produits manufacturés. Ainsi le capital naturel fait référence à notre patrimoine terrestre, le sol, l'air, l'eau, les organismes vivants, sources des flux

de biens et de services environnementaux requis pour notre survie, pour la base de toute activité économique humaine et pour notre bien-être. Il est composé des ressources naturelles renouvelables mais aussi des stocks non renouvelables de minéraux et de sources fossiles d'énergie<sup>1</sup>.

Cette importance reconnue de la nature rappelle le rôle que lui accordait la *physiocratie*, école de pensée économique et politique née en France au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. Les Physiocrates considéraient la terre comme le seul facteur réel de création de richesse et l'agriculture, qui représentait alors une part très importante de l'activité économique, était, pour eux, la seule activité productive (forces vives), l'industrie et le commerce étant classés comme activités stériles, car elles ne font que transformer des matières premières produites par l'agriculture. La prise en compte du capital nature mène à l'économie écologique qui se soucie des interdépendances et de la coévolution des activités humaines et des écosystèmes dans le temps et l'espace. Elle permet de guider l'action des acteurs économiques dans le cadre du concept de « développement durable » qui exige la pérennité des ressources naturelles. Cette économie écologique se distingue

1. « Le capital naturel est le stock qui produit le flux de ressources naturelles : la population de poissons dans l'océan qui génère le flux de pêche allant sur le marché ; la forêt sur pied à l'origine du flux d'arbres coupés ; les réserves de pétrole dans le sol dont l'exploitation fournit le flux de pétrole à la pompe... » Herman Daly 1994.

2. Elle préconisait un « gouvernement par la nature » en s'appuyant sur « l'idée que toute richesse vient de la terre, que la seule classe productive est celle des agriculteurs et qu'il existe des lois naturelles basées sur la liberté et la propriété privée qu'il suffit de respecter pour maintenir un ordre parfait ». Les partisans du libre-échange regardent les physiocrates comme des précurseurs du libéralisme économique.



de l'économie environnementale qui se préoccupe essentiellement du coût économique des atteintes à l'environnement et de la valeur monétaire des services écosystémiques (pollution de l'eau, de l'air, des sols...).

Lors du sommet de la terre à Rio en 2012, l'économie verte a été à l'honneur mais elle n'est évoquée que dans le cadre d'une « croissance verte » susceptible de redynamiser l'économie classique en banqueroute. En fin de compte elle ne légaliserait que la transformation de grandes fonctions écologiques de la planète, dépollution de l'eau, stockage du carbone, biodiversité... en « services écosystémiques » échangeables, valorisables... en marchandises globales et lucratives, contrôlées par quelques firmes ou fonds financiers.

Il faut se rendre à l'évidence, le modèle économique appliqué actuellement dans notre société ne se préoccupe guère du devenir du capital naturel et depuis le début des années 1970, le stock du capital baisse. Nous puisons dans le capital et réduisons chaque année sa capacité à reconstituer ses ressources et à absorber les déchets. En 2014, c'est à partir du 20 août que nous avons surexploité le milieu naturel après avoir consommé ce qui avait été renouvelé<sup>1</sup>. Ce « jour de dépassement »

est de plus en plus précoce. Inexistant dans les années 1960, il tombait en novembre au milieu des années 1990, en octobre en 2000... la « dette écologique » ne cesse de s'alourdir.

Des estimations modérées montrent que si l'on s'en tient à notre agir d'aujourd'hui, l'équivalent des ressources écologiques renouvelables de trois planètes sera nécessaire pour répondre aux besoins de consommation et absorber la pollution en 2050. Doit-on s'en inquiéter ? Peut-on continuer ainsi en acceptant la supériorité absolue de la logique marchande ?

Il faut admettre que « l'économie est une science de la vie, voisine de la biologie plutôt que de la mécanique<sup>2</sup> ». En effet l'homme comme moyen, agent de décision et finalité se retrouve à tous les niveaux de l'activité économique qui se déroule dans la biosphère ; la quantité et la qualité de vie que peut porter la planète sont limitées par les moyens mis à notre disposition par la biosphère et obéissent à ses lois. Ainsi l'économie est un sous-système dont les finalités sont subordonnées à la biosphère qui l'englobe.

Jacques MORTIER, février 2015.

1. L'ONG *Global Footprint Network* calcule tous les ans le jour où l'empreinte écologique de l'humanité dépasse la « biocapacité » de la planète.

2. Alfred Marshall cité dans *L'économie et le vivant* de R. Passet, Economica, 1996.

## Le PIB : une référence obsolète ?

Le produit intérieur brut (PIB) institué dans la plupart des nations après la guerre, considéré par les économistes « néoclassiques » comme « le seul critère qui compte pour juger un pays » est un indicateur d'économie touchant aux seuls transactions financières. Ce PIB qui a la particularité de

regarder de manière positive toutes les dépenses, ignore ainsi tout acte gratuit, le bénévolat, les tâches domestiques, la nature qui n'est pas considérée comme un véritable capital par le système économique actuel...<sup>1</sup> La pollution, les risques

1. Des pays européens proposent actuellement de prendre en compte des mouvements d'argent liés à la drogue et à la prostitution.

climatiques, la destruction des écosystèmes, la disparition des espèces, ou l'épuisement des ressources non renouvelables sont même parfois comptabilisées comme incréments du PIB. L'effet Kobé rappelle que les événements les plus destructeurs (Tchernobyl, les tsunamis, les tremblements de terre...) apparaissent comme bénéfiques au PIB parce qu'ils contribuent à sa croissance par les dépenses qu'ils engendrent.

Si durant de nombreuses années, dans certains pays, la croissance du PIB reflétait plus ou moins bien l'amélioration du bien-être des habitants, cet indicatif marchant qui occulte de nombreux facteurs tels la qualité de vie, la qualité de l'environnement naturel, la durée du travail, l'espérance de vie, la solidarité, ne traduit en rien les conditions de vie des habitants<sup>1</sup>. Ainsi l'« indicateur de progrès réel » qui retient dans son calcul la valeur du travail bénévole et des tâches ménagères stagne aux États-Unis depuis 50 années alors que le PIB pendant la même période a doublé.

Depuis quelques temps, de nouveaux indicateurs sont élaborés par des économistes conscients que le PIB est incapable d'exprimer de manière pertinente l'état réel d'un pays et surtout les conditions de vie de tous ses habitants. Au début des années 1990, les Nations unies ont proposé « l'indice de développement humain » (IDH) prenant en compte à égalité le PIB par habitant, le niveau de scolarisation et l'espérance de vie moyenne<sup>2</sup>. Il ne reflète cependant pas les inégalités, la pauvreté, la sécu-

rité humaine, l'autonomisation...

Malheureusement il ne suffit pas de changer simplement cette référence pour améliorer le bien-être des citoyens d'aujourd'hui et de demain. Il semble bien qu'il faille également revisiter les paradigmes de l'économie classique, en internalisant dans la comptabilité, par exemple, les dépenses externes supportées de plus en plus difficilement par la nature surexploitée (voir notre empreinte écologique) ou par le citoyen à travers ses problèmes de santé (amiante, produits chimiques...).

Dès les années 1970 Nicholas Georgescu-Roegen (1906-1994) proposait dans sa théorie sur la « Bioéconomie » de ne pas ignorer les limites de la nature et de tenir compte des lois de thermodynamie, en particulier la loi sur l'entropie. Il n'a guère été entendu.

La pénurie annoncée de l'énergie fossile, prélude de celle de toutes ressources non renouvelables, mène cependant, depuis quelques temps, à des comportements plus responsables. Deux types d'économie plus comptables du « capital nature » semblent émerger doucement : « l'économie circulaire » qui copie la dynamique des écosystèmes (déchets utilisés comme matière première et absence de perte énergétique) et « l'économie de fonctionnalité » qui consiste à remplacer la notion de vente du bien par celle de la vente de l'usage du bien (location de matériel). Mais ces frémissements se font sans abandon du paradigme de la croissance ni de la prépotence de la sphère financière.

Jacques MORTIER

1. Dans le classement des pays en fonction des PIB, le Qatar est placé devant les USA (Luxembourg, Qatar, USA, Suisse...).

2. Voir également : indice de santé sociale, indice de bien-être économique durable (IBED ou IBES)... Dans le classement IDH, la Norvège précède l'Australie, la Suisse, les Pays-Bas, les USA... la France est 20<sup>e</sup>. le BRDH propose d'autres indices composites pour une vision élargie de certains enjeux clés du développement humain, des inégalités, de la disparité entre les sexes et de la pauvreté humaine. Le roi du Bouthan souhaite mettre en place un indice « Bonheur national brut »...

## TAFTA, vous connaissez ? C'est le TTIP !

Depuis juin 2013 se déroulent, sans bruit, les négociations d'un traité de libre-échange transatlantique entre l'Union européenne, représentée par la Commission européenne qui a obtenu un mandat de la part des États membres et les États-Unis, le TAFTA, *Trans-Atlantic Free Trade Agreement* (connu aussi sous le nom de TTIP « *Transatlantic Trade and Investment Partnership* » ou Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement. Ce traité de déréglementation prévoit entre autres des dispositions qui pourraient mettre en cause les exigences environnementales en vigueur en Europe et surtout en France : la suppression de barrières non tarifaires qui ferait disparaître les exigences pour les produits importés de se conformer aux réglementations des pays qui importent ; la mise à l'écart du mécanisme actuel de règlement des différends entre investisseurs et État en permettant aux multinationales par exemple, d'attaquer directement l'État devant un tribunal international évitant ainsi les tribunaux classiques des pays concernés. Exit les réglemen-

tations nationales qui pourraient faire obstacle aux commerces et à la maximisation des « profits ».

Cette année un accord du même type signé entre l'Europe et le Canada, le « *Comprehensive Economic and Trade Agreement* » (CETA) se met en place.

Que sait-on du contenu de ces négociations ? Nous a-t-on demandé notre avis ? Fini l'interdiction des produits issus des farines animales, des OGM, des hormones de croissance, des élevages de porcs ou autres qui utilisent certains médicaments interdits chez nous ? Quel devenir pour les 82 produits phytosanitaires interdits en Europe mais autorisés aux États-Unis ? Que devient la réglementation européenne REACH sur les substances chimiques ? Notre agriculture déjà en difficulté, notre santé, notre cadre de vie, la Démocratie, semblent ne pas avoir de poids face à la débauche de libéralisme d'une économie globale gérée par l'Organisation Mondiale du Commerce, cheval de Troie de la sphère financière. Au nom de la liberté ces traités sont en réalité un grand pas en arrière en matière de réglementation environnementale et de démocratie.

Jacques MORTIER

42

## Dans le cadre des orientations générales concernant la biodiversité

### Vision de la stratégie nationale du contenu du concept de biodiversité.

Pour le CESER de Picardie, il importe de bien resituer le concept de biodiversité qui est protéiforme. Il concerne la diversité des écosystèmes, celle des espèces et des individus d'espèces ainsi que la diversité des paysages, bien que ces derniers soient des « objets hybrides » (résultats des pressions exercées par l'homme et la végétation pour l'occu-

pation de l'espace – géologique et topographique)<sup>1</sup>. Toutefois le CESER de Picardie estime que le concept de biodiversité ne doit pas se limiter, comme cela se fait encore trop souvent, à la nature extraordinaire (espèces protégées, protection de sites remarquables... dite protection des « timbres-poste »), mais qu'il doit aussi et surtout promouvoir la nature ordinaire qui assure le fonctionnement de la biosphère (voire aussi l'objectif de « nature de proximité » ou de la « biodisponibilité proche » pour l'éducation de tout public).

1. Dans nos régions les animaux sont exceptionnellement acteurs dans la construction des paysages (Castor...)

Si communément il ne concerne en tout premier lieu que la « nature sauvage », le concept de biodiversité doit également intégrer des préoccupations relatives à la « diversité domestique » (élevage, cultures et jardinage – en particulier protection des semences – vergers conservatoires...), afin de lutter contre l'uniformisation des espèces alimentaires et de maintenir un patrimoine génétique protégé jusqu'alors et depuis l'origine de l'agriculture par les paysans (*cf.* Protocole de Nagoya).

Enfin, le CESER de Picardie suggère que la « nature libre » puisse être appréhendée à travers la phytosociologie (associations entre des végétaux plus ou moins rares) qui reflète mieux que la richesse d'un habitat, la fonctionnalité d'un milieu.

Il s'interroge sur l'opportunité de prendre en compte les « arbres remarquables » qui sont souvent des sujets classés.

Par ailleurs, le CESER de Picardie regrette que la biodiversité du sol ne fasse l'objet d'aucune attention. Or du bon fonctionnement biologique du sol dépend l'existence du couvert végétal de qualité, donc de la vie et de la résilience d'un milieu.

Il est indispensable que la flore et la faune pédo-logiques soient enfin reconnues comme éléments de critères d'évaluation de la qualité d'un milieu.

Le CESER de Picardie relève également que le projet de loi-cadre sur la biodiversité reprendra la notion d'intérêt général de ce concept. Il adhère à celle-ci mais souhaiterait que la loi-cadre stipule que cet intérêt général dépend de tout un chacun en précisant que chaque citoyen se doit de prendre en considération la biodiversité dans sa vie quotidienne. La responsabilisation de chaque citoyen nécessite d'une part d'assurer le droit à l'information et à la formation et d'autre part de formuler des objectifs communs compréhensibles par tous. À cet effet, le CESER de Picardie demande à ce qu'il soit clairement précisé dans la loi-cadre

que l'information et la formation de chaque citoyen en matière de biodiversité est aussi d'intérêt général. Ce qui en fait un axe fort de l'action collective. Affirmer le concept de biodiversité en le déclinant au niveau national et régional, c'est avant tout obtenir du plus grand nombre une approche respectueuse du monde du vivant. Pour cela, une véritable communication pouvant infléchir nos comportements doit être mise en place.

### Dans le cadre du paysage

Le paysage est la synthèse d'un ensemble de facteurs (édaphiques, topographiques humains...) que résume la physionomie de la végétation organisée en unités paysagères.

Le patrimoine paysager nous donne le sentiment d'appartenir à un lieu, à un pays, et ce patrimoine culturel et semi-naturel semble être une garantie de la qualité de notre cadre de vie. Le paysage, sauf s'il est un ensemble d'unités paysagères spontanées (milieu rural), n'est guère écologiquement fonctionnel, il est souvent une construction physionomique qui agrémente esthétiquement notre cadre de vie (milieu urbain).

Sur le plan paysager, le CESER de Picardie considère qu'il importe peut-être de distinguer les paysages urbains des paysages ruraux (il est possible en effet de regarder différemment des bocages en Thiérache constitués de plantes autochtones et des « bocages urbains » des zones pavillonnaires, riches en espèces allochtones).

Dans le cadre des paysages, la « nature organisée » des parcs et jardins ne doit pas être négligée (apports d'espèces exotiques des parcs du XVIII<sup>e</sup>... Art du paysage).

Les parcs et les jardins qui idéalisent les rapports homme/plantes en créant une nature maîtrisée, ont fait appel à de nombreuses espèces exotiques qui se sont acclimatées. Bien que ponctuels, ils

constituent des éléments importants de notre environnement urbain.

Le paysage joue un rôle important dans l'économie touristique (tourisme vert ou autre) et la France par la diversité de ses paysages reste ainsi un pays attractif. Notons que depuis 1970 les paysages, à travers les « paysages d'aménagement » font l'objet d'un regain d'intérêt et sont une partie intégrante de l'aménagement du territoire.

Dans son Titre 6 « Paysage », le texte souhaite, pour l'élaboration du contenu de la loi cadre sur la biodiversité, qu'une définition précise du « Paysage » soit élaborée. Il est vrai qu'il est difficile de préciser ce qu'est un paysage au-delà des définitions que peuvent en donner les dictionnaires ou encyclopédies.

Pour le Conseil de l'Europe, le paysage se définit comme une totalité aux multiples dimensions, traversée, pratiquée, perçue et vécue.

Les géographes (après les peintres impressionnistes et les écrivains du Romantisme) sont ceux qui se sont penchés le plus sur ce concept, en s'appuyant bien souvent sur le précepte que le paysage n'est pas l'environnement tout comme l'homme n'est pas la nature. Les partisans de la « dissociation » affirment que le paysage ne serait pas un concept scientifique<sup>1</sup>, mais un phénomène culturel, se référant à une pensée esthétique et accueillant et accompagnant toutes les transformations qu'imposent les exigences économiques (transport, agriculture, habitations, usines...). Le paysage existerait, d'ailleurs, uniquement parce que l'Homme est là pour le regarder et la lecture se fait en fonction des préoccupations, du vécu, de l'observateur. Cette théorie de « l'autonomie paysagère » peut, malheureusement, générer des dérives et être instrumentalisée par les aména-

geurs pour imposer leurs projets et faire taire toute contestation quant aux aspects environnementaux. Cependant, elle peut être retenue pour les paysages urbains et les paysages qui accompagnent les structures d'aménagement.

Sur le plan écologique, le paysage, éco-complexe, peut être regardé dans sa variété, sa diversité, comme le reflet indicateur possible du niveau de biodiversité. En effet, la diversité des unités paysagères, des écosystèmes, (bosquets, forêts, prairies, marais, champs...) qui fait la richesse d'un paysage est souvent garante d'une biodiversité élevée ; même si l'on sait que leur physionomie dépend uniquement de la nature de la strate supérieure (arbres, arbustes, herbacées, etc.) la mieux représentée. En effet, les végétaux constituent l'élément déterminant des paysages (sauf coraux, termites, hommes; etc.). Cette approche peut se faire en milieux ruraux.

Au mieux il est possible de dire qu'il existerait deux types de paysages, l'un naturel et donné, l'autre humanisé et donc construit comme le sont par exemple les parcs et les jardins. C'est sur ces deux approches que pourrait être prise en compte cette notion de paysages dans les documents urbains ou les projets de territoire.

Le CESER remarque que la notion de paysage subit depuis une trentaine d'années une mutation qui l'a amené à devenir d'ailleurs un concept juridique (loi sur les paysages Convention paysages, etc.).

Pour conclure, la biodiversité est un concept récent qui s'impose difficilement et peu à peu à des citoyens qui ont des difficultés à appréhender cette notion tenant à la fois de la moralité et de l'éthique. Dans son sens le plus large, ce mot est synonyme de « vie humaine sur terre » et sa reconnaissance s'est imposée avec la prise de conscience au cours des dernières décennies du xx<sup>e</sup> siècle de l'extinction importante d'espèces. Extinction qui à long terme

1. Cf. Alain Roger, expert du groupe « Paysage et environnement » du ministère de l'Équipement.

met en danger le maintien d'une planète humaine-viable. Il s'agit d'une préoccupation commune à l'Humanité.

Un des objectifs, semble-t-il, le plus important pour l'Agence sur la biodiversité et ses déclinaisons sur

les territoires, est de sensibiliser et de responsabiliser tout citoyen afin qu'il participe pleinement à la mise en place sur le terrain de ce concept.

Jacques MORTIER

### L'eau, un bien si précieux

Actuellement la loi française sur l'eau s'appuie essentiellement sur la directive cadre européenne qui s'applique à travers des schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE) élaborés dans chacune des six Agences françaises. Aujourd'hui les Agences se penchent sur le nouveau SDAGE qui doit s'appliquer dès 2015 en y intégrant les problèmes d'inondation, de gestion des zones humides et ceux liés aux changements climatiques annoncés. Les SDAGE sont revisités tous les six ans, nous en sommes à la quatrième version et l'eau est toujours sujette aux mêmes pollutions.

En marge de ces travaux, le Conseil d'État vient de raviver un vieux débat relatif à l'inégalité des usagers face à la redevance. Il dénonce, en effet, les disproportions injustifiées des participations aux recettes de l'Agence des agriculteurs (2 %), des industriels (15 %) et des collectivités (83 %). Il faut savoir que l'État a prélevé 10 % des recettes des Agences de l'eau pour tenter de « combler » la dette !

Il est banal de dire que l'eau est un élément vital non substituable, donc indispensable à l'homme, même si, semble-t-il, sa pénurie a favorisé l'humanisation.

Le volume d'eau sur notre planète est depuis toujours constant et nos besoins augmentent sans cesse. L'explosion démographique, les activités industrielles et agricoles plus gourmandes

expliquent cet accroissement. Notre alimentation, par exemple, a fait exploser notre demande en eau virtuelle ; l'obtention d'un kilogramme de viande de bœuf élevé en intensif, nécessite 50 000 litres d'eau (2 000 litres en extensif). Au début du <sup>xix</sup>e nous consommions 20 kg de viande par an alors qu'aujourd'hui c'est 90 kg qu'il nous faut (en Chine en une génération l'alimentation en viande par habitant a été multipliée par 2 : 50 kg).

Ainsi la consommation de l'eau a été multipliée par dix depuis 1900 et beaucoup de régions atteignent les limites de leur approvisionnement.

La rareté de l'eau et sa mauvaise répartition sur la terre est une source croissante de tensions. Elle a été à l'origine de guerres depuis longtemps. La première connue date d'environ 4 500 ans, quand deux villes de Mésopotamie se sont affrontées. Plus récemment en 1967, la volonté d'Israël de s'approprier les eaux du Jourdain a été l'une des causes de la guerre des Six Jours. De nombreux conflits potentiels liés à l'eau sont connus, dans les bassins du Tigre et de l'Euphrate c'est la Turquie qui détient la clé de l'approvisionnement en eau. À qui appartient le Nil ? Dix pays sont concernés. Chine et Russie sont intéressées par l'eau du fleuve Amour, Pakistan et Inde par celle de l'Indus, les États-Unis lorgnent sur l'eau du Canada... Elle est à l'origine d'émeutes, en Argentine en 1977, en Bolivie en 2001. Chez nous il peut y avoir des conflits d'usage... dans le Santerre par exemple entre irrigation et utilisations domestique et industrielle, des mouvements d'humeur se révèlent aussi

entre ville et campagne pour la protection de la ressource destinée aux zones urbaines qui engendre des contraintes les ruraux, sans contrepartie... Le changement climatique va, semble-t-il, rendre plus aigüe ces problèmes actuels !

D'ailleurs l'Unesco a prévu que, dès 2020, l'eau sera un problème mondial sérieux.

C'est d'eau potable dont nous avons besoin. En 1850, en France, une eau pour être potable « doit être fraîche, claire, sans saveur, elle doit contenir une certaine quantité d'air, cuire les légumes et mousser avec du savon ». Aujourd'hui la directive européenne relève plus de soixante critères pour qualifier une eau potable.

Les textes réglementaires touchant l'eau et ses usages ont suivi la même inflation que les critères

de potabilité. Entre 1850-1965 (115 ans) 40 lois et décrets ont été promulguées (moins de 3 par an), entre 1966-2002 (36 années) 588 textes ont été publiés (environ un texte toutes les trois semaines) et cela continu.

Malgré le travail sérieux réalisé par les Agences souvent montrée du doigt, à tort d'ailleurs, la qualité des masses d'eau qui devait être atteinte en 2015 n'est pas encore d'actualité et de nouveaux délais (jusqu'en 2021) vont être demandés à Bruxelles. Dans « Le cantique des créatures » écrit en 1225, saint François d'Assise, (patron des écologistes), disait que « notre sœur l'eau est belle et pure, humble, précieuse et chaste ». Je crois qu'il hésiterait à s'exprimer encore ainsi aujourd'hui.

Jacques MORTIER

## Projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte

*Procédure accélérée engagée par le Gouvernement le 5 septembre 2014.*

### Objet du texte

Ce projet de loi, préalablement soumis au Conseil économique, social et environnemental, au Conseil national de la transition écologique, au Conseil d'État, et au Conseil national de l'industrie « fixe les objectifs, trace le cadre et met en place les outils nécessaires à la construction par toutes les forces vives de la nation – citoyens, entreprises, territoires, pouvoirs publics – d'un nouveau modèle énergétique français plus diversifié, plus équilibré, plus sûr et plus participatif ». Il comprend 8 titres.

**Le titre I<sup>er</sup>** (articles 1er à 2) vise à définir les objectifs communs pour réussir la transition énergétique, pour renforcer l'indépendance énergétique de la France et pour lutter contre le réchauffement cli-

matique. Il propose ainsi notamment de réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012 et de porter le rythme annuel de baisse de l'intensité énergétique finale à 2,5 % d'ici à 2030 (article 1<sup>er</sup>).

**Le titre II** (articles 3 à 8) rassemble les dispositions législatives nécessaires.

### Les débats au Sénat

Les sénateurs, à travers divers amendements, ont quelque peu détricoté le projet voté à l'Assemblée. . estiment, en effet, que l'objectif d'une économie des consommations énergétiques de 20 % (au lieu de 50 %) serait suffisant, qu'une baisse de la part du nucléaire dans le futur mix énergétique ne doit pas être retenu (une baisse de 50 % d'ici 2025 était proposée), que la capacité maximale des réacteurs nucléaires doivent passer à 64,85 (hausse de 2,6 %), que la distance entre les éoliennes et les habitations augmente de 500 à 1 000 mètres (elle est de 2 km chez certains de nos voisins), que

les coupures d'eau pour défaut de paiement sont à restaurer...

En revanche les principes de rendre les bâtiments et les logements économes en énergie, de favoriser les transports propres (véhicules électriques, covoiturage...), d'aller vers un « zéro gaspillage » des produits et surtout de stopper le gaspillage alimentaire (qui concerne plus de 20 % des volumes) ont été confortés.

Ces conclusions montrent le pouvoir des lobbies « électricité » et « nucléaire » et que, compte tenu des déficits d'AREVA (mauvaise gestion ?), il n'est pas souhaité ralentir les activités des centrales sur notre territoire, même si cela va nous coûter, ne serait-ce que financièrement, nombre de désagréments.

Il semblerait que le ministre de l'Écologie souhaite revenir à son texte initial ? Les discussions vont donc continuer en comité mixte paritaire et, si une

version commune aux députés et sénateurs n'est pas trouvée, à l'Assemblée nationale.

La Commission mixte paritaire s'est réunie le 10 mars et députés et sénateurs n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur un texte commun. Au cœur du différend, la diminution de la part nucléaire (75 à 50 %), la diminution de notre consommation énergétique (des économies que chacun peut entreprendre en modifiant certains de ses comportements et qui ne demandent pas d'investissement), les sénateurs refusent tout recul de la consommation, enfin le relèvement du plafond de capacité de production nucléaire que les sénateurs veulent imposer (pas de fermeture de Fessenheim, continuer à développer le nucléaire). Le texte va donc être de nouveau débattu à l'Assemblée nationale lors d'une seconde lecture.

Jacques MORTIER

Les articles de ce bulletin n'engagent que leurs auteurs.

### Appel à contributions

Chers lectrices et lecteurs,

Vous aimez ce littoral picard qui nous réunit ? Peut-être avez-vous des témoignages, des textes historiques ou littéraires, des poèmes, voire des photographies que vous aimeriez faire partager. Dès le prochain bulletin, des pages vous seront réservées. N'hésitez pas à nous contacter rapidement.

Le secrétaire de l'association

Jean-Marc Hœblich

24, avenue du Général-Leclerc

80136 Rivery

Tél. : 03 22 92 87 73

Portable : 06 16 07 25 26

Courriel : [hoeblich@club-internet.fr](mailto:hoeblich@club-internet.fr)



|                                                                                                               |           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Éditorial</b>                                                                                              | <b>3</b>  |
| <i>Jean-Marc Hoeblich</i>                                                                                     |           |
| <b>Robert Mallet, un humaniste engagé dans l'environnement</b>                                                | <b>5</b>  |
| <i>Jean-Marc et Jeanne Hoeblich</i>                                                                           |           |
| <b>Vers l'établissement de plans de gestion pour les estuaires européens.<br/>Et la baie de Somme ?</b>       | <b>12</b> |
| <i>Jean-Paul Ducrotoy</i>                                                                                     |           |
| <b>Le parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale</b>                                       | <b>19</b> |
| <i>Jacques Mortier</i>                                                                                        |           |
| <b>Un plan de sauvegarde pour la baie de Somme</b>                                                            | <b>21</b> |
| <i>Gérard Montassine</i>                                                                                      |           |
| <b>L'information préventive des populations</b>                                                               | <b>24</b> |
| <i>Danièle Bazin</i>                                                                                          |           |
| <b>Les mortalités de coques de la baie de Somme interprétées<br/>à la lumière d'une démarche scientifique</b> | <b>28</b> |
| <i>Jean-Paul Ducrotoy, Gérard Montassine</i>                                                                  |           |
| <b>Les oiseaux de la baie et le changement climatique</b>                                                     | <b>31</b> |
| <i>Philippe Carruette</i>                                                                                     |           |
| <b>Balisons l'avenir de notre identité culturelle maritime :<br/>le Somme II, un destin hors du commun</b>    | <b>36</b> |
| <i>Association SOMME II</i>                                                                                   |           |
| <b>Un peu d'histoire</b>                                                                                      | <b>38</b> |
| <i>Roger Noyon</i>                                                                                            |           |
| <b>Réflexions et perspectives</b>                                                                             | <b>39</b> |
| <i>Jacques Mortier</i>                                                                                        |           |
| <b>Le capital naturel et l'économique</b>                                                                     | <b>39</b> |
| <b>Le PIB : une référence obsolète ?</b>                                                                      | <b>40</b> |
| <b>TAFTA, vous connaissez ? C'est le TTIP !</b>                                                               | <b>42</b> |
| <b>Dans le cadre des orientations générales concernant la biodiversité</b>                                    | <b>42</b> |
| <b>L'eau, un bien si précieux</b>                                                                             | <b>45</b> |
| <b>Projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte</b>                             | <b>46</b> |

**Pour le littoral picard  
et la baie de Somme**



Bulletin de l'Association pour le littoral picard et la baie de Somme.

ISBN 978-2-913583-153

Site internet : <http://www.lpbs.net/>

Directeur de la publication : Jacques Mortier.

Réalisation : Fr. Dumont – Dépôt légal avril 2015. Impression DBS, Amiens, avril 2015.

